

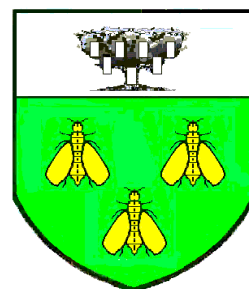
N° 75 - décembre 2013

# CENTRALE-GÉNÉALOGIE

19<sup>ème</sup> année

web : <http://genealogie.centraliens.net>

i-mel : [genealogie@centraliens.net](mailto:genealogie@centraliens.net)



*machinam animat*

## VIVE NOS ANCÊTRES

BULLETIN TRIMESTRIEL DU  
CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES CENTRALIENS  
**La solidarité, c'est l'engagement d'assistance réciproque**



*Le château de Comboura*

Courrier : A.Denis, 5 bis, rue d'Angiviller, 78000 Versailles  
Tél et fax : 01.39.51.03.61 - Port. : 06.29.28.20.42  
Courriel : [andre.denis@centraliens.net](mailto:andre.denis@centraliens.net)

## SOMMAIRE

du n° 75 de décembre 2013.

1 - Editorial	p. 2
2 - <a href="#">La vie du Cercle</a>	p. 3
1 - <a href="#">Visite du Sénat</a> (18 oct.)	
2 - Déjeuner-débat « <a href="#">cousinades</a> » (19 nov.)	par J. MARTIN
3 - C.R. <a href="#">réunion du 12 décembre</a>	
4 - Le mot de <a href="#">Centrale-Histoire</a>	
5 - Erreurs de l' <a href="#">État Civil</a>	par A. DENIS
6 - <a href="#">Coup de gueule...</a>	du rédacteur en chef !
3 - <a href="#">Le Coin des Chercheurs</a>	p. 11
1 - <a href="#">Chateaubriand</a>	par A. DENIS
2 - <a href="#">Les revues de Centrale</a>	par R. MATTATIA
4 - <a href="#">Le Coin des Curieux</a>	p. 17
1 - <a href="#">Dictionnaire des métiers</a>	par A. DENIS
2 - <a href="#">Un arbre géant</a>	par R. MATTATIA
3 - <a href="#">Le coin des poètes</a>	
4 - <a href="#">Entraîner vos méninges</a>	par J. BERNIER
5 - <a href="#">Lu pour vous</a>	
5 - <a href="#">Le Coin des Échanges</a>	p. 21
1 - <a href="#">Quelle heure est-il ?</a>	
2 - <a href="#">Nouvelles archives</a>	par R. MATTATIA
3 - <a href="#">G. de HAAS vous en dit plus</a>	
4 - <a href="#">Histoire d'Auvergne</a>	par H. POURRAT
5 - <a href="#">Le coin du rôleur</a>	par L. COHET
6 - <a href="#">Les mineurs se trompent</a>	par R. MATTATIA
7 - <a href="#">Le coin des Assureurs</a>	
6 - <a href="#">Informations diverses</a>	p. 26
1 - <a href="#">Liste des adhérents</a>	
2 - <a href="#">Cotisations</a>	
3 - <a href="#">Notre Cercle</a>	
4 - <a href="#">Publications</a>	
5 - <a href="#">Programme 2014</a>	
6 - <a href="#">Enquête de satisfaction</a>	(relance).

Cette année se termine, notre Cercle ne se porte pas trop mal : nous frôlons la centaine de membres !

Après une douzaine de nouveaux adhérents en 2012, autant de nouveaux membres cette année, avec, en plus, des retours de camarades qui s'étaient éloignés quelque temps !

Et nous réunissons des générations de Centraliens très variées :

- adhésion d'une vétérane de la promo 36, presque centenaire, en avril dernier

- adhésion d'une très jeune camarade (2011) en ce mois de décembre !

Merci à TOUS, nouveaux et anciens !

Les vœux que l'on peut former pour notre Cercle en cette période de nouvelle année sont donc surtout des vœux pour une implication plus soutenue, pour une plus grande réactivité... Nous ne pouvons vous cacher que le bureau a été déçu des faibles participations à la visite du Sénat ou à notre déjeuner-débat, et par l'absence de réponses à l'enquête du dernier numéro... mais surtout par l'absence de réponses, positives ou négatives, à ses invitations, par la nécessité de relances si nombreuses...

Une Nouvelle Année commence donc ! Le Bureau et le Président de Centrale Généalogie souhaitent à vous tous et à vos familles une très bonne et très heureuse année 2014 !

Nous savons que quelques uns de nos camarades ont connu ces derniers temps des problèmes de santé plus ou moins graves, nous souhaitons à tous une bonne santé mais à eux tout particulièrement,

Bonne lecture de ce bulletin !

***BONNE ANNÉE 2014, BONNE SANTÉ À TOUS !***

**BIENVENUE** : nous avons le plaisir d'accueillir

- **Bernard HOMASSEL (56)** qui a participé à notre réunion de [décembre](#) et que vous pourrez écouter dès nos prochaines réunions,
- une jeune camarade : **Tatiana MAISON (Graduate 2011)** qui vient de nous rejoindre !

***Centrale Généalogie leur souhaite sincèrement la bienvenue !***

**RAPPEL** : merci de renvoyer rapidement à André DENIS le bulletin d'enquête en dernière page, voir aussi [§ 2-6](#) !

**N.D.L.R.** : Les bas de page de ce numéro sont tirés des « *Perles des assureurs* », à voir aussi en [§ 5-7](#)

## 2 - LA VIE DU CERCLE

### 2 - 1 - VISITE DU PALAIS DU LUXEMBOURG ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT (vendredi 11 octobre 2013)

**Présents** : Pierre BLIN et son invité Claude de LANGLE (71), Rogelio DEMAY, Alain DUCROS, Michel JACOTY, Ronald MATTATIA, François et Thérèse QURIS.

**Excusé** : Bertrand COR, qui nous avait organisé cette visite, bloqué la veille par une grève des contrôleurs aériens !

(Ce compte-rendu comporte un grand nombre de liens externes, en particulier vers le site du Sénat où vous pourrez trouver encore plus d'informations et de photos)



Après les formalités d'accueil et la remise des badges notre guide nous rejoint dans la Cour d'Honneur où elle nous fait un historique de la construction de ce Palais :

- ✓ construction initiale de 1615 à 1622 par l'architecte Salomon de Brosse pour Marie de Médicis,
- ✓ sous l'Empire, réaménagement (1807, par Chalgrin) quand il est décidé d'y accueillir le Sénat (l'entrée principale, initialement dans le fond de la Cour d'Honneur, face au porche d'entrée, est alors déplacée dans l'aile Ouest),
- ✓ la Chambre des Pairs remplace le Sénat sous la Restauration, l'hémicycle initial (80 fauteuils) doit être agrandi (1836-1842, de Gisors, élève de Chalgrin) : la façade du bâtiment est avancée de 31 mètres sur le jardin, l'espace ainsi dégagé permet d'aménager un nouvel hémicycle entre 1836 et 1842

(Voir sur [Wikipedia la page du Palais du Luxembourg](#))



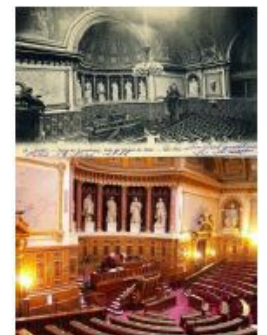
Pour suivre notre visite vous pouvez vous référer au plan des principaux "trésors" que vous pouvez trouver sur le site du Sénat.

Notre visite commence par la Salle du Livre d'Or qui rassemble tout ce qui subsiste de la décoration d'origine du Palais. C'est ici qu'ont été remontés en 1817 des peintures et des



lambris provenant des anciens appartements de Marie de Médicis. Cette salle tire son nom du Livre d'or de la pairie, registre consignait les titres des pairs de France, auparavant conservé au Sénat et versé aux Archives nationales en 1848.

Nous passons ensuite devant l'ancienne entrée principale, au fond de la Cour d'Honneur, qui abrite quelques bustes de Marianne et montons vers les tribunes « spectateurs » de l'[hémicycle](#).



(Vous pouvez cliquer sur la photo de droite, elle s'agrandira, et vous pourrez constater qu'il y a peu de différences entre cette carte postale de 1911 retrouvée par Ronald MATTATIA et la photo prise pendant notre visite!)



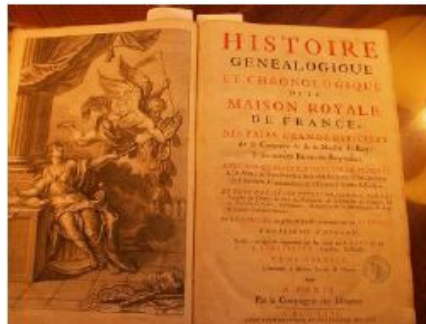
Nous avons ensuite été accueillis à la [bibliothèque](#), qui comprend plus de 400 000 ouvrages, où l'on nous a présenté d'une part l'historique des fonds qui y sont archivés et d'autre part les plafonds peints par Delacroix qui a consacré six années (1840-1846) à la décoration de la coupole.



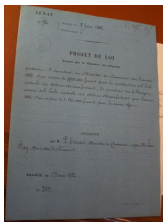
La composition de cette coupole est inspirée du chant IV de l'Enfer de Dante, elle est répartie en quatre scènes dont la principale s'organise autour d'Homère, accompagné d'Ovide, Stace et Horace. Ce groupe accueille Dante, conduit par Virgile, deux autres groupes sont composés des Grecs et des Romains illustres.

L'étape suivante nous conduit à l'[annexe de la bibliothèque](#) où nous sommes accueillis par une équipe de plusieurs personnes qui avaient travaillé spécifiquement pour nous et avaient extrait de leurs collections plusieurs documents intéressants spécifiquement la généalogie et l'Ecole Centrale ! Nous devons un GRAND MERCI à cette équipe qui nous fait ainsi une visite aussi passionnante qu'exceptionnelle.

✓ Un magnifique document sur la généalogie de la Maison Royale et des Pairs de France (1736), avec les blasons redessinés et remis en couleurs après impression ; il existe très peu d'exemplaires de cet ouvrage et la particularité de celui qui nous était présenté était un grand nombre de compléments manuscrits sans doute destinés à une réédition.



✓ Nous avons ensuite retrouvé (enfin... aucun de nous ne le connaissait vraiment!) un vénérable ancien : Francisque REYMOND (promotion 1852) sénateur de la Loire de 1888 à 1905 ; vous pouvez consulter sa notice biographique sur le site du Sénat. Nous avons ensuite évoqué son fils Émile qui a été élu au siège de son père au décès de celui-ci. Émile n'était ni Centralien ni ingénieur mais médecin, mais c'est dans la promotion de l'aviation militaire naissante qu'il se distingue, pilote lui-même, il rejoint un corps d'aviateurs et connaît une fin héroïque dès octobre 1914 (voir sa notice biographique). Émile est une des gloires du Sénat où il a sa place dans la galerie des bustes.



✓ Après quelques autres documents, dont des plans de charpente magnifiques, nous avons aussi pu consulter des projets de loi discutés au Sénat (18 juillet 1881 et 3 juin 1882) concernant la construction de l'Ecole Centrale à l'emplacement du marché Saint Martin.

Notre visite s'est poursuivie par la [galerie des Bustes](#), la [salle des Conférences](#) (qui était la galerie du Trône sous le Second Empire, *la vignette ci-dessous peut être agrandie*), le salon des [messagers d'État](#).



Nous traversons ensuite la salle réaménagée en « boutique souvenirs:/ bureau de tabac » qui était à l'origine la chambre de la Reine.



De cette salle on a une vue sur le Palais du Petit Luxembourg qui est maintenant la Présidence du Sénat.

Notre visite se termine ensuite par l'Escalier d'Honneur (mais sans haie d'honneur des gardes républicains !) puis se conclut par un très bon repas à la Cuisine de Philippe, fort bien choisi par Bertrand.



Petite consolation pour ceux qui n'ont pas pu participer : ils peuvent, en suivant ce lien, faire une [visite virtuelle](#) du Sénat sur leur ordinateur !

Un grand merci à l'équipe qui nous a si bien accueilli pour cette visite et aussi à Bertrand qui à cette heure-là s'est malheureusement trouvé bloqué dans son avion retardé !

Pour les photos prises pendant cette journée vous pouvez consulter cet album [Picasa](#) ou aussi consulter la [photothèque du Sénat](#).

Une (grosse) déception quand même... celle d'avoir été aussi peu nombreux pour une aussi belle visite !

## **2 - 2 - DÉJEUNER-DÉBAT DU 14 NOVEMBRE : LES COUSINADES**

par Jean MARTIN

**Participants** : Bertrand COR, Henri DUCHÂTEAU, Émeric D'HAUTEFEUILLE, Jean MARTIN, Roger LE MASNE, Ronald MATTATIA, Michel et Geneviève NOIRBENT, François PERRARD, Pierre PETIT, François et Thérèse QURIS, Philippe WILST.

Nous étions 13 fidèles pour notre déjeuner-débat traditionnel dans la pittoresque cave de « La Mère Agitée » rue Campagne Première.



Cette année, le thème était « **les cousinades** » et a fait l'objet de deux interventions, appréciées après un repas convivial (foie gras, tajine et crumble).

L'aménagement de la salle ne permettant pas de commencer les présentations avant le déjeuner, nous avons d'abord parlé de la vie du Cercle :

- ✓ remerciement à Jean MARTIN qui nous annonce son retour parmi nous ;
  - ✓ 2 autres nouvelles inscriptions en attente, le suivant sera notre **100<sup>ème</sup>** adhérent ! ...si tous confirment leur participation... encore 17 retardataires pour 2013 à mi-novembre ;
- ✓ François QURIS propose que la réunion de décembre soit consacrée à l'élaboration du programme 2014 et à une réflexion sur notre organisation et notre fonctionnement.



La première présentation, réalisée par **Jean MARTIN** (58) suite à une cousinade de sa famille en septembre 2013, a résumé les ingrédients qui ont permis une belle réussite.

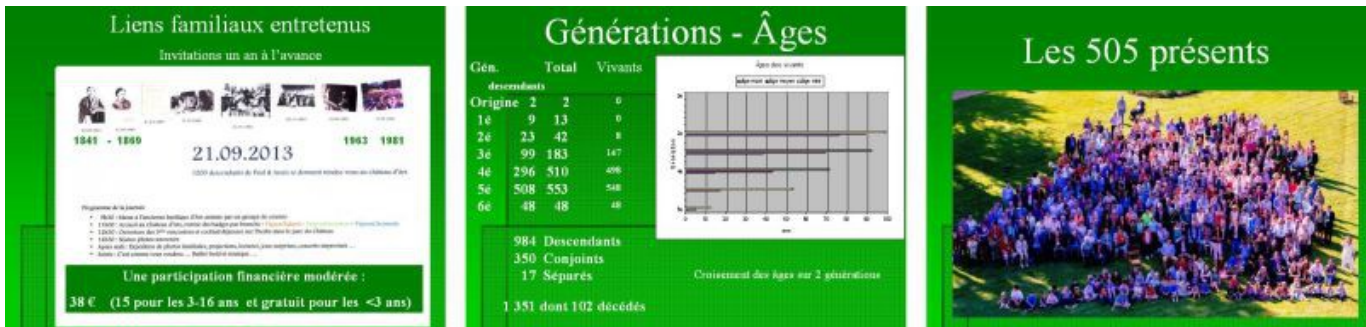
Cette cousinade concernait les descendants de ses arrière-grands parents maternels, soit **six générations**, au nombre de 1351 (dont 367 conjoints), et a rassemblé 505 personnes soit 40 % des vivants.



Bien que n'ayant pas pris part à l'organisation, Jean a disposé des données de travail pour en tirer des statistiques, et de nombreuses photos et documents de famille illustrant la présentation.

Outre le fait qu'il faut une famille nombreuse, unie par des valeurs familiales fortes, le fait d'avoir eu souvent des réunions familiales (mariages, noces d'Or) et deux cousinades (1963 et 1981) motivait des cousins et des cousines à lancer une nouvelle invitation aussi large. L'idée, latente depuis de nombreuses années, a pu se concrétiser grâce à deux facteurs majeurs :

- ✓ près de la moitié des descendants résident dans les régions Rhône-Alpes et Sud-Est, où se trouve d'ailleurs le berceau d'origine (Amplepuis, Rhône)
- ✓ une cousine a acquis un château de la région, (à Ars en Formans, ville du Saint curé d'Ars, lointain parent de la famille), et l'a transformé en lieu d'événementiel. Elle l'a mis à disposition de la famille pour le week-end retenu à une date favorable (équinoxe de septembre 2013)



Parmi les conditions essentielles à la réussite d'une telle manifestation :

- ✓ avoir des organisateurs motivés, compétents et dévoués.
- ✓ trouver un lieu permettant la simplicité et convivialité : un parc avec des barnums, et, à proximité, des lieux d'hébergements laissés au choix de chacun
- ✓ Proposer un programme pour tous les âges, avec des points forts (messe en la basilique d'Ars, accueil et badges, repas, discours, présentation de documents, photo de groupe, animations)
- ✓ lancer l'invitation à une date symbolique, un an avant, jour pour jour
- ✓ demander une participation financière raisonnable (38 € par adulte, 15 par enfant de plus de 3 ans)
- ✓ gérer l'organisation, avec l'aide de scouts (guider au parking, animer les jeunes, aides diverses et multiples)
- ✓ faciliter les échanges (pagaille et retrouvailles) même si le nombre est trop important pour que tous se rencontrent. Un test fait que chacun en voit entre 100 et 130 sur 500 pour quelques secondes ou jusqu'à 15 minutes...

Quelques points remarquables :

- ✓ présentation de nombreux arbres généalogiques, totaux ou partiels par branches, dans un lieu dédié (ancienne chapelle du château)
- ✓ une librairie propose des documents familiaux : 1000 photos, des textes de discours et poèmes composés à l'occasion de fêtes familiales, des copies d'un précieux cahier manuscrit d'une grande tante, témoignage émouvant de la vie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle



- ✓ le film de la précédente cousinade
- ✓ réalisation de photos de groupe géantes grâce à un ingénieux mât télescopique. Et large couverture par le photographe de sous groupes et portraits.
- ✓ de nombreux documents et photos peuvent être commandés pour des sommes raisonnables

Quelques statistiques

- ✓ les nombres et âges par génération, mise en évidence des croisements des âges, certains grands oncles sont aussi jeunes que leurs petits neveux
- ✓ la fréquence des noms et des prénoms, hommage aux ancêtres
- ✓ la répartition par régions (50 % au sud Est, 25 % en Ile-de France, et 6 % à l'étranger)
- ✓ la fréquence des métiers....

**En conclusion : beaucoup de cousinades se ressemblent, mais chacune est unique.**

Le fait qu'elle réussisse est un lien remarquable pour tous, une fierté et une satisfaction gratifiante pour les organisateurs.

Après cette première présentation, **Henri DUCHÂTEAU** nous a fait part de ses propres expériences (150 personnes en 2000 sur 3 jours et 100 en 2011 sur un week-end) et nous a distribué un bandoir des recommandations pour faire une bonne cousinade.

***L'article d'Henri sur ce même sujet paraîtra dans notre prochain numéro.***

Ont suivi quelques échanges : d'autres camarades évoquent leurs propres cousinades, puis une digression sur les textes, poésies en particulier, écrits à l'occasion de telles grandes circonstances familiales. Cette digression a donné lieu à quelques déclamations et nous a invité à rajouter dans ce bulletin un « COIN DES POÈTES » !

***Cette réunion fut vraiment un grand moment de convivialité et de généalogie,  
GRAND MERCI à tous les participants !***

## **2 - 3 - COMPTE-RENDU REUNION DU 12 DECEMBRE**

**Excusés :** Gérard CANUEL, Gérard DAGRON, André DENIS, Alain DERRIEN, Henri DUCHÂTEAU, Alain DUCROS, Bernard FALCONNAT, Maurice LAFEUILLADE, Roger LE MASNE, François PERRARD, Pierre PETIT, Albane DE ROCHEFORT, Robert SCHOULAL, Philippe WILST, ... et ceux qui sont trop loin !

**Présents :** Bertrand COR, Christian GINISTY, Bernard HOMASSEL., Hector LECOMTE, Claude MACHU, Jean MARTIN, Ronald MATTATIA, François QURIS, Jean Auguste ROBIN, Henri VEYSSEYRE

### **Vie du Cercle**

- ✓ Nous avons d'abord le plaisir d'accueillir Bernard HOMASSEL (56) qui vient de nous rejoindre, Bernard fait de la généalogie depuis longtemps, des ancêtres surtout dans l'Est (les « Hauts de Meuse », Alsace, Lorraine, Doubs, Jura, Sarre...) et aussi Région Parisienne, Picardie, USA, Cuba, Angleterre, Hongrie ! Il s'est aussi construit lui-même un logiciel personnel (MySQL, PHP, HTML...) Vous pouvez aller consulter son site sur internet : <http://bhomassel.free.fr/> ; nous lui donnerons l'occasion de nous reparler plus longuement de ces sujets !
- ✓ François QURIS donne ensuite quelques nouvelles des uns et des autres : plusieurs des absents de ce jour le sont pour des raisons de santé, certains sont même hospitalisés, le Cercle leur souhaite à tous un prompt rétablissement.



### **Programme 2014**

Cette réunion a permis de fixer l'essentiel de notre programme 2014, vous pourrez le retrouver en fin de bulletin au paragraphe [6 – 5 – Activités 2014](#). Il est conforme à ce que nous avons discuté à 2 points près :

- ✓ inversion des sujets de nos réunions de mars et d'avril.
- ✓ pour le déjeuner-débat nous n'avons qu'arrêté une date de principe, mais le hasard a fait qu'au cours d'un déjeuner de la promotion 68 le lendemain il a été trouvé un sujet fort intéressant : notre invité sera Daniel VICTOIR (68) qui pourra nous parler de *généalogie et ADN*.

Ce programme 2014 devait être mis en ligne sur notre site dès que possible, [c'est fait !](#)

### **Fonctionnement du Cercle**

- ✓ François QURIS renouvelle son **appel aux volontaires** qui pourraient rejoindre le Bureau... cumuler Présidence, secrétariat, gestion du site, finalisation du bulletin... cela finit par faire un peu beaucoup !
- ✓ Pour la finalisation du bulletin, Ronald suggère l'utilisation de « *Publisher* » et communique à François les coordonnées de la responsable bulletin de son club de cartes postales. Une autre suggestion est faite d'utiliser aussi un éditeur de fichier PDF. A étudier.
- ✓ Vu les difficultés à organiser visites ou déjeuners, il sera désormais  **systématiquement demandé une réponse OUI / NON / date de réponse définitive ; coupon-réponse à préparer.**
- ✓ Point sur les cotisations : à la date de la réunion
  - avec les retours de Jean MARTIN et Pierre-Richard WAGREZ et l'arrivée de Bernard HOMASSEL : nous atteignons **99 adhérents** à notre Cercle mais il y a encore une quinzaine de camarades qui ont « oublié » leur cotisation 2013... et il y aura certainement des démissions ou des radiations !
  - pour 2014 notre trésorier Ronald fera en janvier un appel spécifique pour les cotisations (hors bulletins ou messages sur un autre sujet, également avec une demande de réponse systématique)
  - en l'absence de réponse tous ceux qui n'ont pas manifesté leur désir de rester parmi nous depuis fin 2012 seront rayés de nos listes à fin mars.
  - pour arrêter de traîner des relances toute l'année, pour ceux qui ne se seront pas manifesté pour 2014 dans le 1<sup>er</sup> semestre il est envisagé de les supprimer de nos listes à fin juin.
- ✓ L'enquête initiée par André dans le numéro 73 de notre bulletin n'a hélas eu AUCUN succès... uniquement

4 réponses, ce qui est quand même très très peu ! Dans la discussion qui a suivi, plusieurs suggestions visant à réduire la pagination de notre bulletin, le nombre de pages n'est pas toujours facile à lire à l'écran si on ne l'imprime pas, 16 ou 24 pages pourraient suffire ?. Répondre à cette enquête !!!

### **Et pour finir : pot de fin d'année !**



Nous avons invité les permanents de l'Association à se joindre à nous pour ce moment sympathique et convivial.

## **2 - 4 - LE MOT DE CENTRALE-HISTOIRE**

Pour la revue « Centraliens », Centrale-Histoire nous a fait parvenir un projet d'article de Jean-Claude SAUVAGE (promo 69) sur la vie d'un ancien, Adrien BICHET (promo 1886), électricien, qui a développé une remarquable carrière comme électricien (spécialité éclairage), comme motoriste (diesel pour sous-marins) et comme Directeur de l'École Centrale après la première guerre mondiale. Il aura quatre enfants (dont 2 centraliens) et onze petits-enfants (dont 4 centraliens). A ce titre, il a créé les laboratoires souterrains de Montgolfier, et Jean-Louis BORDES nous a demandé des illustrations pour agrémenter l'article.

C'est l'occasion pour nous de souligner que tout ce qui paraît dans notre musée des pages web est gratuitement disponible pour tous ceux qui cherchent des photos, des images ou des dessins. Une seule demande : citer les sources.

Vous avez pu lire cet article dans le n°629 (octobre-novembre) de la revue « Centraliens », vous pourrez aussi le consulter sur le site de Centrale-Histoire dès qu'il aura été mis en ligne :

<http://centrale-histoire.centraliens.net/stories/rev629.pdf>

## **2 - 5 - ERREURS D'ÉTAT CIVIL : UN PHÉNOMÈNE COURANT ?**

*Plusieurs lecteurs, aussi tatillons que soigneux, nous ont fait remarquer de nombreuses erreurs (frappe ou orthographe) dans notre dernier bulletin.*

*Soucieux de vous fournir un travail de qualité, nous aurons désormais recours, avant diffusion, à un relecteur correcteur parenté. C'est d'autant plus facile qu'il s'agit d'une journaliste, fille de votre serviteur. Mais cette réalité nous a conduits à des recherches sur le web, aux cours desquelles nous avons découvert cette information, qui devrait vous intéresser.*

*Bonne lecture.*

Dans tous les organes de presse, le métier de relecteur/correcteur fait partie de la chaîne éditoriale : après qu'un journaliste a donné son "papier", le relecteur passe derrière et corrige les fautes, de fond comme de forme. Mais malgré cela, des fautes peuvent passer au travers de son regard attentif. "L'erreur est humaine", comme le dit le proverbe, et elle l'est tout particulièrement en matière d'état civil... d'autant qu'il n'y a pas de relecteur !

Les généalogistes en savent quelque chose : qui n'a jamais rencontré la mention du nom de son ancêtre rédigée de façon fantaisiste, phonétique ou avec une faute énorme ? C'est ainsi, l'humain n'est pas parfait, et nos amis les curés ou officiers d'état civil ne l'étaient pas plus que nous. Mais ne les incriminons pas trop, car il n'y a jamais eu de règle en matière de noms de famille, ni hier, ni aujourd'hui. Jean-Louis Beaucarnot l'explique bien :

*"Les noms de famille n'ont jamais eu d'orthographe, et ce en gros jusqu'à la création des livrets de famille (vers 1890) et même, en fait, jusqu'à la généralisation de l'alphabétisation, au début du XXe siècle. Il en résulte que, deux frères ont fort bien pu voir leur nom orthographié différemment sur leur acte de naissance (Dupont et Dupond, Després et Déprez...), comme il arrivera fréquemment au généalogiste de voir un même nom de famille orthographié de trois façons différentes dans le corps d'un même ancien acte de mariage ou de naissance. On ne saurait, dès lors, s'attarder davantage à des questions de particules."*

### **1/ Avant la Révolution française**

Nous avons tous remarqué que nos amis les curés, pendant l'Ancien Régime, écrivaient de façon très différente les uns des autres. Certains "comme des cochons", d'autres avec application. Mais dans tous les cas, pas une orthographe de nom n'est identique et pour cause, il n'y avait ni loi ni obligation en la matière. La population était majoritairement analphabète et cela n'était alors, il faut bien l'avouer, guère un problème, ni pour l'administration ni pour les principaux intéressés.



Selon les régions, les variations pouvaient s'accentuer, notamment dans les régions où l'accent joue un rôle déterminant, mais aussi la tradition de la féminisation du nom comme en Alsace (on rajoute au nom le suffixe -in ou -en à la femme) ou dans le Sud-est (suffixe -ette, -esse ou -ine, etc.). Inutile de préciser que lorsqu'un ancêtre quitte sa région pour une autre, qui possède un autre patois et d'autres habitudes, les changements peuvent être importants, comme pour les noms allemands, italiens ou espagnols qui sont parfois tout bonnement "traduits" et francisés. Et puis il y a bien sûr la phonétique : même si le nom se prononce de façon identique, c'est le scribe qui décidera s'il met 1 ou 2 T, 1 ou 2 L, etc.

Voici quelques exemples :

- Lefevre, Lefebvre, Lefébure, Faivre
- Raffestin, Raffetin, Raffaitin
- Genieis, Geniez, Genovese, Genovese
- Buonfiglio, Bonfigli, Bonfils, Bonfis
- Schmidt, Schmitt, Schmid, Chemide, Schmied, Forgeron

Des milliers d'autres existent, il n'en existe aucun répertoire et chaque généalogiste est susceptible de découvrir des formes bizarres ou étonnantes d'un nom qu'il a l'habitude de lire...

## **2/ Depuis la naissance de l'état civil**

*"Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance : ceux qui les auraient quittés sont tenus de les reprendre".* La loi était déjà claire dès la Révolution Française (loi du 6 fructidor an II), mais cela n'a pas empêché les erreurs de subsister...

Or, c'est surtout depuis le XIXe siècle et la fixation de cette règle que les erreurs sur les noms sont devenues vraiment gênantes pour leurs porteurs.

En effet, l'apparition d'une administration toujours plus exigeante a créé de réelles difficultés par la mise en place, même inconsciente, de référence à un précédent document pour établir l'actuel.

Car, depuis cette époque et jusqu'à aujourd'hui, qu'est-ce qui fait qu'un nom est orthographié comme il l'est ? Uniquement le report d'une mention antérieure sur laquelle on prend exemple, plus encore que sur la seule parole de la personne concernée.

Et le report manuscrit de ce nom dépend du niveau d'alphabétisation du scribe, de sa disponibilité et de l'attention qu'il porte au document de référence, sans parler de la compréhension de ce qu'il lit sur le document précédent.

Évidemment, on n'évoque pas ici les cas où le rédacteur n'a cure de vérifier ce qu'il inscrit et fait confiance à son oreille pour transcrire le nom que lui annonce la personne, cas encore très répandu tout au long du XIXe siècle.

A la fin du siècle, malgré la norme établie par les livrets de famille depuis une ou deux décennies, les erreurs restaient récurrentes, et les deux articles reproduits ci-dessous (rédigés à une semaine d'écart), publiés dans le quotidien national *Le Petit Journal* (1913) laissent à penser que le problème était encore bien dérangeant pour qu'on le traite en Une :

### **Deux articles de Jean LECOQ, paru dans Le Petit Journal en 1913, sur les erreurs d'état civil.**

#### 1<sup>er</sup> article.

Chacun sait qu'en France, la bureaucratie est totalement irresponsable des erreurs et des gaffes qu'elle commet. C'est déjà chose scandaleuse, mais ce qui semble plus scandaleux encore, c'est que généralement les ennuis et les frais qu'entraîne la réparation des maladroites administratives sont supportés par les citoyens qui en sont les victimes.

Un lecteur m'écrit ceci :

« *J'ai un fils, né en 1893, qui, d'après la loi, doit partir le 15 novembre prochain pour son service militaire. S'étant présenté, ces jours derniers, à la mairie du XI<sup>ème</sup> arrondissement, pour demander son acte de naissance, il a eu la surprise de constater que son état civil était faux.*

« *Il était même doublement faux, car non seulement mon nom était écorné, mais celui de ma lemme également.*

« *Or, c'est chose absolument incompréhensible. Lorsque je me suis présenté, il y a vingt ans, pour déclarer la naissance de cet enfant, j'avais mon livret de mariage, parfaitement en règle, et sur lequel nos noms sont très correctement écrits. L'employé chargé d'inscrire les naissances n'avait qu'à copier. Il a copié de travers. Il est donc parfaitement indubitable que l'erreur n'incombe qu'à lui.*



« Et l'on me dit maintenant qu'il faut que j'obtienne du tribunal de la Seine un jugement rectificatif dont je dois supporter les frais, et que c'est une somme de 160 francs, pour le moins, qu'il me faudra déboursier. « Ainsi, c'est moi qui doit subir les conséquences de la faute d'un employé. . . Vous avouerez, monsieur, que c'est un peu fort ! . . . »

C'est un peu fort, en effet ; mais c'est comme ça. Il y a quelques années, un député bien intentionné déposa à la Chambre un projet de loi en vue de simplifier les formalités de rectification d'état civil et de n'en plus faire supporter les frais aux citoyens victimes de ces erreurs. Mais le projet dort dans les cartons. . . Vous comprenez, cher monsieur, ce n'est pas de la politique : ça n'intéresse pas nos législateurs.

#### 2ème article.

La question des responsabilités dans les erreurs d'état civil paraît intéresser vivement nos lecteurs. J'ai reçu, à ce sujet, de nombreuses lettres.

Un de nos correspondants me signale une des causes de ces erreurs dans les mairies de Paris :

« Dans la plupart des ces mairies, me dit-il, les employés font signer les actes en blanc. La Préfecture de la Seine ne pourrait-elle pas donner des ordres pour exiger des employés qu'ils relisent les actes aux témoins et les fassent signer après ? »

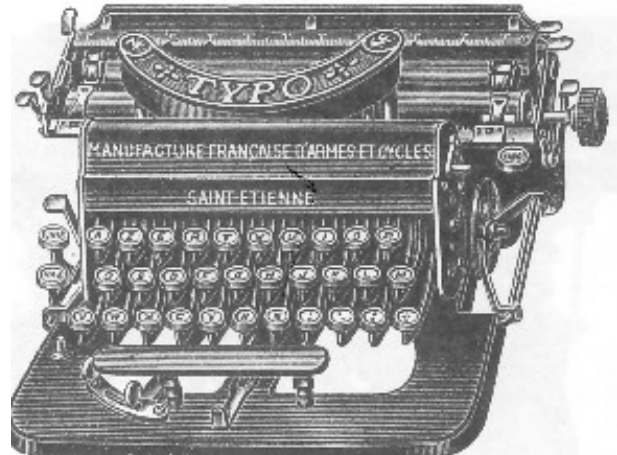
Un autre lecteur, qui fut lui-même victime d'une de ces erreurs – il s'appelle Ptévo et un bureaucrate distrahit à orthographié son nom Prévost dans son acte de naissance – propose un moyen de les éviter, et tout au moins de savoir à qui doit incomber la responsabilité :

« Tout parent, dit-il, qui vient faire une déclaration à l'état civil devra remettre à l'employé un papier sur lequel seront lisiblement écrits nom, prénom, sexe, etc. Ce papier, signé du père et de la mère, devra être collé sur le registre par l'employé. De cette façon, s'il s'est produit quelque erreur, il sera facile d'en établir la responsabilité. »

Ce moyen me paraît, en effet, fort pratique. Le public, dans les bureaux de poste, est invité à remplir lui-même les formules de mandat. Le nombre des erreurs dans la rédaction de ces mandats s'en est trouvé, paraît-il, considérablement diminué. Pourquoi n'en ferait-on pas autant à l'état civil ?

Les erreurs qui se produisent là sont vraiment trop fréquentes. A chaque instant, nous lisons dans les journaux que tel jeune homme qui venait s'inscrire pour son service militaire a appris, à sa grande stupéfaction, qu'on l'avait inscrit, à sa naissance, comme enfant du sexe féminin. Ces bévues, dues les trois quarts du temps à la distraction d'un employé, ne sont d'ailleurs pas que ridicules : elles entraînent, pour ceux qui en sont les victimes innocentes, une foule d'ennuis et de frais. Pour rendre un jugement modifiant une lettre dans un acte d'état civil, la chinoiserie judiciaire s'en donne à cœur joie de compliquer l'affaire et de faire payer l'intéressé.

Il faut simplifier toutes ces formalités et diminuer, dans la mesure du possible, les chances qu'ont ces erreurs de se produire. Les administrés ont autre chose à faire que de dépenser leur temps et leur argent pour réparer les gaffes de l'administration



## **2 - 6 - LE COUP DE GUEULE DU REDACTEUR EN CHEF**

Toujours attentif à mieux vous satisfaire, nous avons lancé une grande enquête de satisfaction avec notre dernier bulletin, à l'occasion d'une nouvelle rubrique « la mesure du temps ». Optimiste de nature, nous vous interpellions en précisant :

**On veut 100% de réponses.**

Le résultat a été rapidement connu, puisqu'on a eu seulement 4 réponses, de la part de **quatre** camarades que nous remercions aujourd'hui en les citant nominativement :

**QRIS, PETIT, BERNIER et DUCROS**

Cette indéfinie paresse s'explique par le manque total de cette solidarité dont nous avons fait notre règle de vie. On attend vos réactions : que feriez-vous à notre place ? Faut-il, comme Saint Jean le Baptiste, continuer à prêcher dans le désert, devant un peuple de grenouilles coites ? Ne vaudrait-il pas mieux tout laisser tomber et nous consacrer à d'autres œuvres plus réactives ?

Allez. On va tenter un dernier coup avec vous. Hâtez-vous de remplir le questionnaire situé en dernière page de ce bulletin, ou [disponible sur nos pages web](#). Envoyez-le nous soigneusement rempli, avec vos vœux pour 2014. C'est bien le moins qu'on puisse vous demander ! . .

# 3 - LE COIN DES CHERCHEURS

## 3 - 1 - LA REFORMATION DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE.

par André DENIS

Mémoires d'Outre-tombe.

*Lisons tout d'abord ce qu'écrivait François-René de Chateaubriand sur ses propres origines (Mémoires d'Outre-Tombe, Livre Premier):*

Je suis né gentilhomme. Selon moi, j'ai profité du hasard de mon berceau, j'ai gardé cet amour plus ferme de la liberté qui appartient principalement à l'aristocratie dont la dernière heure est sonnée. L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités : sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier.

On peut s'enquérir de ma famille, si l'envie en prend jamais, dans le dictionnaire de Moréri, dans les diverses histoires de Bretagne de d'Argentré, de dom Lobineau, de dom Morice, dans l'Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne du P, Dupaz, dans tout Saint Saint-Luc, Le Borgne, et enfin dans l'Histoire des grands officiers de la Couronne du P. Anselme<sup>1</sup>.

Les preuves de ma descendance furent faites entre les mains de Chérin<sup>2</sup>, pour l'admission de ma sœur Lucile comme chanoinesse au chapitre de l'Argentière, d'où elle devait passer à celui de Remiremont; elles furent reproduites pour ma présentation à Louis XVI, reproduites pour mon affiliation à l'ordre de Malte et reproduites, une dernière fois, quand mon frère fut présenté au même infortuné Louis XVI.

Mon nom s'est d'abord écrit Brien, ensuite Briant et Briand, par l'invasion de l'orthographe française. Guillaume le Breton<sup>3</sup> dit Castrum-Briani. Il n'y a pas un nom en France qui ne présente ces variations de lettres. Quelle est l'orthographe de du Guesclin ?

Les Brien vers le commencement de l'onzième siècle communiquèrent leur nom à un château considérable de Bretagne, et ce château devint le chef-lieu de la baronnie de Chateaubriand. Les armes des Chateaubriand étaient d'abord des pommes de pin en or, avec la devise : Je sème l'or.

Geoffroy, baron de Chateaubriand passa avec saint Louis en Terre-Sainte. Fait prisonnier à la bataille de la Massoure, il revint, et sa femme Sybille mourut de joie et de surprise en le revoyant. Saint Louis, pour récompenser ses services, lui concéda à lui et à ses héritiers, en échange de ses anciennes armoiries, un écu de gueules, semé de fleurs de lys d'or : Cui et ejus haeredibus, atteste un cartulaire du prieuré de Bérée, sanctus Ludovicus tum Francorum rex, propter ejus probitatem in armis, flores lilii auri, loco pomorum pini auri, contulit.

Les Chateaubriand se partagèrent dès leur origine en trois branches : la première, dite barons de Chateaubriand, souche des deux autres et qui commença l'an 1000 dans la personne de Thiern, fils de Brien, petit-fils d'Alain III, comte ou chef de Bretagne; la seconde, nommée seigneurs des Roches Baritaut, ou du Lion d'Angers ; la troisième paraissant sous le titre de sires de Beaufort.

Lorsque la lignée des sires de Beaufort vint à s'éteindre dans la personne de Dame Renée, un Christophe II , branche collatérale de cette lignée, eut en partage la terre de la Guérande, en Morbihan<sup>4</sup>. A cette époque, vers le milieu du dix-septième siècle, une grande confusion s'était répandue dans l'ordre de la noblesse, des titres et des noms avaient été usurpés. Louis XIV prescrivit une enquête, afin de remettre chacun dans son droit. Christophe fit maintenu, sur preuve de sa noblesse d'ancienne extraction, dans son titre et dans la possession de ses armes, par arrêt de la Chambre établie à Rennes pour la réformation de la noblesse de Bretagne.



François de Chateaubriand

<sup>1</sup> Cette généalogie est résumée dans l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la Couronne, par M. le chevalier de Courcelle.

<sup>2</sup> Généalogiste officiel des Ordres Royaux, sous le règne de Louis XVI. Cf Chamfort, fragment 479: « La nature, pour faire un homme vertueux ou un homme de génie, ne va pas consulter Chérin. »

<sup>3</sup> Guillaume le Breton (1165-1227), chapelain de Philippe Auguste, auteur de la Philippide, chronique versifiée du règne de ce roi, que Chateaubriand cite à plusieurs reprises (livre VI, chap. 5, note 2, p. 444 ; livre IX, chap. 12, note 2, p. 597; livre XIX, chap. 16).

<sup>4</sup> Guillaume le Breton (1165-1227), chapelain de Philippe Auguste, auteur de la Philippide, chronique versifiée du règne de ce roi, que Chateaubriand cite à plusieurs reprises (livre VI, chap. 5, note 2, p. 444 ; livre IX, chap. 12, note 2, p. 597; livre XIX, chap. 16).



Cet arrêt fut rendu le 16 septembre 1669 ; en voici le texte :

« Arrêt de la Chambre établie par le Roi (Louis XIV) pour la réformation de la noblesse en la province de Bretagne, rendu le 16 septembre 1669 : Entre le procureur général du roi, et M. Christophe de Chateaubriand, sieur de la Guérande : lequel déclare ledit Christophe issu d'ancienne extraction noble, lui permet de prendre la qualité de chevalier, et le maintient dans le droit de porter pour armes de gueules semé de fleurs de lys d'or sans nombre et ce après production par lui faite de ses titres authentiques, desquels il appert, etc., etc., ledit Arrêt signé Malescot. »

Cet arrêt constate que Christophe de Chateaubriand de la Guérande descendait directement des Chateaubriand, sires de Beaufort ; les sires de Beaufort se rattachaient par documents historiques aux premiers barons de Chateaubriand. Les Chateaubriand de Villeneuve, du Plessis et de Combourg étaient cadets des Chateaubriand de la Guérande, comme il est prouvé par la descendance d'Amaury, frère de Michel, lequel Michel était fils de ce Christophe de la Guérande maintenu dans son extraction par l'arrêt ci-dessus rapporté de la réformation de la noblesse, du 16 septembre 1669.

Après ma présentation à Louis XVI, mon frère songea à augmenter ma fortune de cadet en me nantissant de quelques-uns de ces bénéfices appelés bénéfices simples.

Il n'y avait qu'un seul moyen praticable à cet effet, puisque j'étais laïque et militaire, c'était de m'agrèger à l'ordre de Malte. Mon frère envoya mes preuves à Malte, et bientôt après il présenta requête en mon nom, au chapitre du grand-prieuré d'Aquitaine, tenu à Poitiers, au fins qu'il fût nommé des commissaires pour prononcé d'urgence. M. Pontois était alors archiviste, vice-chancelier et généalogiste de l'ordre de Malte, au Prieuré.

Le président du chapitre était Louis-Joseph des Escotais, bailli, grand-prieur d'Aquitaine, ayant avec lui le bailli de Freslon, le chevalier de La Laurencie, le chevalier de Murat, le chevalier de Lanjamet, le chevalier de La Bourdonnaye-Montluc et le chevalier du Bouëtiez. La requête fut admise les 9, 10 et 11 septembre 1789. Il est dit, dans les termes d'admission du Mémorial, que je méritais à plus d'un titre la grâce que je sollicitais, et que des considérations du plus grand poids me rendaient digne de la satisfaction que je réclamais.

Et tout cela avait lieu après la prise de la Bastille, à la veille des scènes du 6 octobre 1789 et de la translation de la famille royale à Paris ! Et dans la séance du 7 août de cette année 1789,

l'Assemblée nationale avait aboli les titres de noblesse ! Comment les chevaliers et les examinateurs de mes preuves trouvaient-ils aussi que je méritais à plus d'un titre la grâce que je sollicitais, etc., moi qui n'étais qu'un chétif sous-lieutenant d'infanterie, inconnu, sans crédit, sans faveur et sans fortune ?

Le fils aîné de mon frère<sup>5</sup> (J'ajoute ceci en 1831 à mon texte primitif écrit en 1811), le comte Louis de Chateaubriand, a épousé mademoiselle d'Orglandes, dont il a eu cinq filles et un garçon, celui-ci nommé Geoffroy<sup>6</sup>. Christian frère cadet de Louis, arrière-petit-fils et filleul de Monsieur de Malesherbes, et lui ressemblant d'une manière frappante, servit avec distinction en Espagne comme capitaine dans les dragons de la garde, en 1823. Il s'est fait jésuite à Rome. Les jésuites suppléent à la solitude à mesure que celle-ci s'efface de la terre. Christian vient de mourir à Chieri, près de Turin : vieux et malade, je le devais devancer ; mais ses vertus l'appelaient au ciel avant moi, qui ai encore bien des fautes à pleurer.

Dans la division du patrimoine de la famille, Christian avait eu la terre de Malesherbes, et Louis la terre de Combourg. Christian ne regardant pas le partage égal comme légitime, voulut, en quittant le monde, se dépouiller des biens qui ne lui appartenaient pas et les rendre à son frère aîné.



*Le château de Combourg*

<sup>5</sup> Le comte Louis-Geoffroy de Chateaubriand (1790-1873) épousa en 1811 Zélie d'Orglandes ; il fut officier de 1814 à 1830, puis se retira du service avec le grade de colonel. Son fils Geoffroy de Chateaubriand (1828-1889) fut le restaurateur de Combourg qu'il laissa à la seconde de ses filles, la comtesse de Durfort. A la mort de celle-ci, en 1962, Combourg est revenu dans la famille de la fille aînée de Geoffroy, la comtesse de la Tour du Pin-Verclause.

<sup>6</sup> Né en 1791, Christian de Chateaubriand mourut en 1843, preuve du caractère tardif de la fin du paragraphe. Son oncle lui consacre le chapitre 14 du livre XXX.

## La réformation de la noblesse.

La réformation d'un système consiste à analyser sa situation, à dresser un bilan des points forts et faibles, et à prendre des mesures pour en améliorer les performances. Bref, à réformer !

Rappelons que la noblesse était la conséquence directe du système féodal, lui-même issu de la vassalité. La féodalité désigne une société caractérisée par la hiérarchie des terres et des personnes, le morcellement des terres et de l'autorité, la domination de la classe combattante. Elle apparaît en France au profit de la puissance royale, après les invasions barbares de la fin du premier millénaire, en particulier les pillages des Vikings et autres peuples normands. Le roi n'a pas les moyens d'entretenir une armée et compte sur le soutien militaire de ses vassaux. En contrepartie, il offre à ceux-ci certaines concessions, en matière de terres (féodal vient de fief) et d'allègement de la fiscalité. Ces concessions, avantages et autres titres rattachés sont transmissibles de père en fils, sous conditions d'en justifier les droits. Tout le monde y trouve ses avantages : le pouvoir royal toujours renforcé, les puissances des seigneurs chacun dans ses fiefs, la population qui trouvait là une sécurité relative. Bien sur, il fallait financer le système, grâce aux impôts divers et variés qui frappaient le plèbe.

Comment devenait-on noble ? Outre la noblesse de prescription, c'est à dire le fait de vivre noblement sur un important laps de temps, l'accession à cet ordre privilégié résultait de l'anoblissement par charges (noblesse de cloche, vénalité des offices...), de l'achat pur et simple d'un titre de noblesse ou de l'anoblissement pour services rendus. A défaut, il subsistait la fraude : se faire appeler " écuyer " ou " chevalier " dans les actes notariés, contrat de mariage ou testament, par exemple, ou sur les registres paroissiaux, puis l'inscription sur les listes des exemptés fiscaux.

Comme on pouvait s'y attendre, le régime féodal enfanta ses propres abus.

Certaines professions étaient réservées aux porteurs de titres de noblesse, comme la plupart des postes militaires, de nombreux postes de justice, etc. Il en était de même pour l'administration, les douanes, les affaires étrangères. Sans compter d'innombrables professions religieuses, toutes susceptibles d'intéresser les cadets de grandes familles. Avant de présenter sa candidature, il fallait justifier d'un ou de plusieurs titres de noblesse suffisant, et la priorité était automatiquement accordée à ceux qui arguaient d'un nombre important de quartiers.

Par ailleurs, de très nombreux avantages fiscaux étaient accordés aux titulaires de noblesse. Là encore, l'avantage était lié au poste, et non à l'individu, donc transmissible par succession.

De nombreux abus vont donc apparaître, au fil du temps, car il est facile d'enregistrer de fausses déclarations, d'ajouter un « de ... » à la déclaration de naissance, d'acheter purement et simplement un titre. Il existe bien, dans les différentes régions, des comités de surveillance qui veillent aux règles concernées, mais certains d'eux sont plus laxistes qu'il le faudrait. C'est notamment le cas de la Bretagne, où les cas de fraude sont les plus fréquents. Ainsi, entre 1423 et 1428, le duc Jean V de Bretagne fit réaliser dans l'étendue des neuf évêchés de son duché la plus ancienne recherche de ce type que l'on connaisse actuellement. Par la suite, les ducs François Ier en 1440 et Pierre jusqu'en 1483, la duchesse Anne en 1513 et le roi de France François Ier de 1535 à 1543, procédèrent à des enquêtes similaires. Elles furent plus ou moins complètes. Ainsi celle entreprise par Anne de Bretagne en 1513 se limita-t-elle aux évêchés de Dol, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes alors que celle du roi François Ier, son gendre, effectuée entre 1535 et 1543, réforma les évêchés de la Basse-Bretagne (Cornouaille, Léon, Saint-Brieuc, Tréguier et Vannes). De ces enquêtes, il nous est parvenu des manuscrits faisant apparaître les listes des individus reconnus comme nobles par leurs concitoyens.

Ces recherches d'usurpateurs de noblesse vont se multiplier, car elles rapportent beaucoup d'argent à l'Etat. C'est dans les années 1660 que Colbert va lancer ces recherches au niveau national, depuis le paysan relevant directement du domaine royal (rare) jusqu'au puissant seigneur. La grande réformation de 1668 a touché l'ensemble du royaume français, à l'exception du Béarn et de la Navarre ). Elle s'étala sur quatre années en ce qui concerne sa partie bretonne. Les historiens et les généalogistes considèrent en effet qu'elle fut généralement menée avec une rigueur et un sérieux qui en font un instrument sûr quand à la majorité des filiations ainsi prouvées.

A cause de l'incendie du 5 août 1792 à Rennes qui détruisit presque complètement la totalité des dossiers de la chambre (il n'en reste aux ADIV que quelques épaves), les chercheurs sont réduits à utiliser des copies simplifiées des arrêts rendus. Celles-ci pullulent littéralement dans les dépôts d'archives et les bibliothèques publiques, aussi bien en Bretagne (Rennes, Nantes...) qu'ailleurs (Paris - BNF, Archives nationales, Bibliothèque de l'Arsenal, Rouen...). Mais elles sont d'une valeur très variable suivant le soin avec lequel elles ont été composées.

Ces copies donnent généralement les généalogies agnatiques (de père en fils) des maintenus sous forme de listes ou de tableaux ; certaines sont plus détaillées que d'autres et mentionnent la fratrie des ancêtres et leurs éventuelles alliances, ainsi que parfois les parents d'une épouse. Du point de vue chronologique, des dates de mariage ou de partage apparaissent. Pour les compléter, la publication la plus utile en ce domaine reste celle du comte de Rosmorduc. Cet ouvrage détaille les arrêts concernant plus de deux cents maisons. Mais il ne concerne en définitive qu'une faible partie des familles maintenues. En fait, ce qui était primordial, ce n'était pas tant d'être un vrai noble que de pouvoir le prouver. Gilles de Gouberville, petit gentilhomme de la région de Valogne dans le Cotentin, dut ainsi, en 1555, pour prouver la justesse de son exemption fiscale, fouiller pendant toute une journée

son manoir du Mesnil-au-Val à la recherche de ses titres : " *Il était nuit quand je les trouve. Après souper, je fus jusques à minuit pour dresser les lettres de mes aveux et autres faisant mention de la noblesse de mes prédécesseurs, et je trouve depuis l'an 1400* " .

Mais pour ceux qui ne réussissent pas à justifier leurs prétentions, la sanction financière est sévère la réformation fut étendue à la Bretagne par déclaration du 7 juillet 1667, malgré quelques protestations des Bretons, et notamment des Etats dès 1665. Ceux-ci obtinrent seulement que la vérification fut faite par une chambre de justice, et non par un intendant. Le 20 janvier 1668, par Commission du roi, fut fixée la composition de cette chambre. Elle édicta, notamment, qu'en cas d'usurpation l'amende initiale s'élevât à 500 livres et que les anoblis depuis le 1er janvier 1610 fussent maintenus moyennant le paiement d'une taxe de 100 livres.

Voyons tout d'abord comment a travaillé cette chambre.

La chambre se composait de deux présidents et de seize conseillers. Le 1er président, François d'Argouges, seigneur du Plessis, appartenait à une ancienne famille noble originaire de Basse-Normandie. Le second président, Guy Le Meneust de Bréquigny, était par contre un anobli de fraîche date. Parmi les conseillers, on peut distinguer deux groupes : le groupe angevin, avec Nicolas Le Feubre de La Falluère et François Le Febvre de Laurière (mort en 1668), tous deux issus de familles anoblies au XVIe siècle ;



*Le parlement de Bretagne*

François Denyau et Joachim Descartes (oncle du célèbre philosophe René Descartes), anoblis au XVIIe siècle ; le groupe breton, largement majoritaire, avec des membres de l'ancienne noblesse : Jean de Brehand, sieur de Mauron, Louis de Langle, sieur de Kermoran, Guy de Lesrat, Exupère de Laran, Jacques Barrin, sieur du Bois-Geffroy, René de Lopriac, Jean-Claude Le Jacobin, Huchet et Louis de La Bourdonnaye de Coëtion ; un anobli du XVIe siècle : René du Poix, sieur de Fouesnel (mort en 1669), et deux anoblis du XVIIe siècle : Jacques Huart, sieur de Beuvres, riche bourgeois rennais, et Raoul de La Gibourgère ; ainsi qu'un roturier Bas-Breton : Jean Saliou, sieur de Chefdubois. Le groupe ainsi formé était très disparate ; en dépit d'une réelle âpreté au gain, ces hommes étaient, semble-t-il, de très bons magistrats, et faisaient partie des plus zélés au sein du Parlement.

La chambre de justice a bien travaillé.

Pour obtenir un arrêt de maintenue de noblesse, la chambre se basait sur plusieurs critères qu'elle avait établis elle-même et que l'un des conseillers, La Bourdonnaye, résume ainsi : " La première réformation fut faite en 1427. Pour avoir la qualité de noble, il faut avoir des partages nobles sans contre-lettres, gouvernement noble, être des réformations de 1513 ou de 1427 et autres, et n'être point aux francs-fiefs, ou, si on en est, il faut faire voir qu'on s'en est déchargé par quittance ou être anobli depuis 1610, tutelle, arrière ban, contrats de mariage, papiers baptismaux, avoir pris la qualité de noble et écuyer " .

Il semble que les arrêts étaient rendus après des discussions souvent serrées et où, suivant les usages parlementaires du temps, seule la majorité décidait ; le premier président ne l'emportant qu'en cas d'égalité des voix. Les papiers de La Bourdonnaye montrent ainsi que Bertrand Geslin, sieur de Richeville (Tréméloir), " eut peine à passer à cause des francs-fiefs ", que de Penfantan, de Tréguier, " a passé à fleur de corde d'une voix seulement, et très léger " .

Les relations personnelles entre les demandeurs et les conseillers de la chambre ont à priori souvent jouées, soit pour classer le maintenu comme chevalier plutôt qu'écuyer, soit pour aider à maintenir une personne dont la noblesse était discutée.

Les commissaires, à travers les annotations qui nous sont parvenues, marquaient un net mépris pour la noblesse pauvre qu'elle commerçait ou non, mais ils ont tout de même maintenu ces nobles sans problème ; ils ne faisaient d'ailleurs en l'occurrence que respecter la coutume de Bretagne en matière de noblesse dormante. Par contre, la chambre s'est montrée plus pointilleuse par rapport à la noblesse commerçante aisée telle que celle de Charles Hamonon, sieur de Querloquet (Le Merzer), ou celle de Pierre du Cartier (Etables) : leur maintenue était soumise à la condition expresse d'abandonner définitivement le commerce.

De plus, devant l'obligation de fournir des preuves écrites capables de démontrer leur noblesse, certaines familles furent déboutées. Il leur fut en effet impossible de présenter les pièces demandées parce que leurs archives familiales avaient disparu, parce que le recours aux greffiers et aux notaires ainsi qu'à la Chambre des Comptes (Nantes) coûtaient cher. C'est ainsi que " noble homme " Pierre du Poirier, sieur de Kernabat (Boquého), incapable de fournir ces preuves est déclaré usurpateur de noblesse et condamné à 400 livres d'amende par arrêt du 3 juin



1670 : « Pierre du Poirier, sieur de Kernabat, déclaré usurpateur de noblesse et condamné en 400 livres d'amende au roy par arrest du 3 juin 1670 monsieur Barin rapporteur. Il n'avoit aucuns titres justificatifs du gouvernement noble de sa famille ny aucunes refformations il se excusoit sur les desastres arrivé a ses prédécesseurs dans les guerres passées et sur le pillages de leurs biens et de leurs titres dont il ne produisoit pour tout aucunes preuves. Mais il demandoit seulement la permission d'en informer aquoy on ne le jugea pas recevable. Cette demande n'estant qu'une feuille pour éviter la condamnation se trouvant de plus un Michel Poirier indubitablement de sa famille qui avoit esté taxé aux francs fiefs. » . Il semble pourtant, au vu de recherches généalogiques récentes, que la noblesse de cet homme fut fortement possible bien qu'il n'eut pas insisté par la suite . Il fallait aussi comparaître devant la Chambre en personne ou, à défaut, en se faisant représenter par un procureur, et donc engager encore des frais supplémentaires, d'autant plus lourds que l'on résidait loin de Rennes.



1789, la nuit du 4 août à Versailles

Comme le déboutement n'était pas définitif, certains demandeurs obtinrent ultérieurement, grâce à de nouvelles recherches de documents d'archives, leur arrêt de maintenue. C'est le cas, par exemple, de Gillette Dollo, dame douairière de La Garenne et de Vauberel, et de Pierre Dollo, sieur de Kermorvan, tous deux issus des Dollo de La Ville-Gourio (Trégomeur) : ils comparaissent devant la Chambre le 1er octobre 1668 qui les contredit par arrêt interlocutoire le 18 avril 1669 et qui les déboute le 6 juin suivant et leur fixe une amende de 400 livres, puis ledit Pierre Dollo fait une requête le 30 février 1670 qui aboutit au maintien de sa noblesse " d'ancienne extraction ", sur preuves de trois générations, par arrêt du 15 novembre 1670 , grâce à la production de nouveaux actes. Il semble, d'autre part, que le principal

abus provienne de ce que les parlementaires octroyèrent en priorité à leur profit ou à celui de leur " clientèle " et parfois de manière abusive le titre de chevalier, réservé normalement à la noblesse d'extraction ou d'ancienne extraction, plutôt que celui d'écuyer qui représentait la noblesse simple prouvée par trois partages nobles successifs - soit environ un siècle de noblesse. tous deux issus des Dollo de La Ville-Gourio (Trégomeur) : ils comparaissent devant la Chambre le 1er octobre 1668 qui les contredit par arrêt interlocutoire le 18 avril 1669 et qui les déboute le 6 juin suivant et leur fixe une amende de 400 livres, puis ledit Pierre Dollo fait une requête le 30 février 1670 qui aboutit au maintien de sa noblesse " d'ancienne extraction ", sur preuves de trois générations, par arrêt du 15 novembre 1670 , grâce à la production de nouveaux actes. Il semble, d'autre part, que le principal abus provienne de ce que les parlementaires octroyèrent en priorité à leur profit ou à celui de leur " clientèle " et parfois de manière abusive le titre de chevalier, réservé normalement à la noblesse d'extraction ou d'ancienne extraction, plutôt que celui d'écuyer qui représentait la noblesse simple prouvée par trois partages nobles successifs - soit environ un siècle de noblesse.

Les conséquences sociales de la réformation de la noblesse bretonne seront importantes. La guerre contre la Hollande entraîna dès 1671 l'arrêt quasi total de l'action de la Chambre ; celle-ci n'a donc duré environ que trois ans. Aussi les familles qui n'avaient pas encore comparu devant elle n'eurent pas de jugement. Parmi celles-ci figurent les maisons les plus illustres de la province qui par leur notoriété et leur puissance purent se passer de réformation : les Rohan, les Rieux, les Gouyon-Matignon... A l'opposé, on retrouve aussi les familles les plus obscures, car les plus pauvres.

De fait, il est difficile de se représenter le pourcentage réel des nobles qui ont paru devant la chambre et le nombre effectif des membres de cette classe sociale. Toussaint de Saint-Luc, qui écrit à la fin du XVIIe siècle, chiffre à environ 6000 maisons (ou ménages) la population noble de Bretagne pour à peu près 1500 arrêts de maintenues. Plusieurs membres de la même famille peuvent en effet être maintenus dans le même arrêt : le 2 avril 1669 sont de cette façon reconnus nobles " d'ancienne extraction chevaleresque " Charles Le Vicomte, sieur de La Ville-Volette, chef de nom et d'armes, Pierre Le Vicomte, sieur du Rumen, Jean Le Vicomte, sieur de La Longrais, Jacques Le Vicomte, sieur de La Ville-Houeix, Mathurin Le Vicomte, sieur de La Ville-Moisin, Hiérosme Le Vicomte, sieur de Beaulieu, et Pierre Le Vicomte, son frère, tous proches cousins ; soit sept chefs de familles pour un seul arrêt. On peut aussi estimer - avec toutefois des réserves similaires - l'ancienneté des lignages maintenus ainsi : environ un quart pour la noblesse datant du Moyen Age (antérieure au XVIe s.), 60 % pour celle remontant vers 1550 et 15 % pour les anoblis des XVIe et XVIIe siècles.

## 3 - 2 - LES REVUES DE L'ECOLE CENTRALE.

par R. MATTATIA

Chaque année, les promotions avaient l'habitude d'organiser des jours de fêtes :

- en bizuth le baptême du major,
- en deuxième année le passage de la ligne (le milieu des études repéré par une tangente phi),
- en troisième la revue montée au théâtre de Paris (rue Blanche).

Nous avons retrouvé une trentaine d'opuscules correspondant à chaque année concernée (quelque fois deux pour une même année), avec le titre à caractères humoristique de chacune. Les voici.

Revue 1891 : "Il n y a pas de précédent"  
1896 : En voulez vous des diplômés ?  
1901 : On ferme  
1902 : Veux-tu M'ETAYER  
1903 : Pour Défiler  
1912 : Poèmes et Chansons  
1913 : En avant...Marche (Bizuths ??)  
1913 : Un coup d'épaule (Cube ??)  
1914 : L'année terrible  
1920 : Centraux s'en faire  
1921 : Hourdis...les Gars  
1922 : Tous à la « Guilletine »  
1922 : Revue « bizuths »  
1923 : Ta Douche..bizuths (bizuths ?)  
1923 : ECP. ...O Maux !! (kermesse 1923)  
1924 : Au Feu... ...Central  
1924 : Revue bizuths Ah !! L'épice-t-on ?  
1925 : Piston Fort....et Vert  
1925 : Encore née à Piston  
1925 : Ici de la rumeur d'Ruche  
1926 : Revue bizuth BEAUX D'RUICHE ou la ruche héritière  
1927 : Revue bizuth ça ! des Centraux !  
1927 : Revue cube Une ruche nature  
1931 : Confection d'un piston du siècle  
1933 : Allo Paris...ici Piston  
1934 : Al Léone le Bien Aimé  
1935 : Centraux d'Avenir  
1936 : Revue Cube Dépistons...  
1938 : Poisson d'avril  
1939 : CENTrale 19-39  
1943 : CHVTAGES ECP 43  
1945 : BAGATELLES pour un SUICIDE  
1946 : Sans titre, mais un point d'interrogation en forme de dragon  
1947 : Piqûres d'abeilles  
1949 : Prisons Centrales  
1950 : L'Ecole buissonnière"  
1951 : En récréation  
1955 : 20.000 vieux sur les nerfs.  
1956 : Ca bavardait (pour ça va barder ?) *don R. Declerck P58*  
1957 : Silence... en thurne *don R. Declerck P58*  
1958 : A la recherche du temps perdu *don R. Declerck P58*  
1960 : Tarn et Garonne ou les extrêmes satyres  
1961 : Virgule Cinq  
1963 : Pas vu...Pas pris

Nous avons aussi divers recueils de chansons :

Chansons de l'Ecole : 1907, 1908  
Chansons de la Revue des Familles 1908  
Chansons de la Revue 1909

---

### **Bas de page des assureurs.**

« Je vous demanderais de ne tenir aucun compte du constat amiable. Vous comprendrez en effet que je fus brusquement pris d'une émotion subite : arrière défoncé, présence de la police, choc psychologique, tout concourrait à ce que je mette des croix au hasard. »

# 4 - LE COIN DES CURIEUX

## 4 - 1 - « LE DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ARTS, METIERS ET PROFESSIONS »

par André DENIS

André DENIS nous l'avait annoncé : l'achat de ce livre d'Alfred FRANKLIN (réédition de l'année) met à notre disposition quelques thèmes intéressants. Après les outils d'aide à l'hygiène, après les montreurs et commerçant d'animaux extraordinaires, voici les chaudronniers.

### Chaudronniers.

La Taille de 1292 cite six chaudronniers, douze maigniens et un potier de cuivre; la Taille de 1300 mentionne quinze chaudronniers et quatre maignens.

On nommait maagnens, maignens, maingnens, les chaudronniers et étameurs ambulants. Ces noms s'appliquaient également aux potiers d'étain qui allaient crier leurs marchandises par les rues. *Magnien*, en vieux français signifiait chaudron, et dans quelques patois, on nomme encore les chaudronniers des magnens, des magniers. Ils étaient appelés encore drouiniers, drouineurs et dinandiers, en raison du commerce immense de dinanderie qui se faisait dans la ville de Dinan. Le mot dinanderie est resté français, et il date d'assez loin, car on lit dans Philippe de Comines: « *En l'an 1466, fut prins Dinant, assise au pays de Liège, ville très riche à cause d'une marchandise qui s'y faisoit de ces ouvragres de cuivre qu'on appelle dinanderie, qui sont en effect pots et poisles et choses semblables* ».

On ne possède pas, pour les chaudronniers, de statuts plus anciens que ceux de juillet 1327, qui sont souscrits par les 46 maîtres exerçant alors à Paris; 26 seulement signèrent ceux d'octobre 1420, qui fixent à six ans la durée de l'apprentissage. L'article 16 statue que deux maisons resteront ouvertes le dimanche à tour de rôle, « *l'une en la rue Saint-Martin, l'autre ès autres rues foraines* ».

Ces statuts furent fréquemment révisés dans la suite. Les révisions de 1514 et de 1566 s'appliquent au « *métier de chaudronnerie, batterie et dinanderie* ».

Les chaudronniers du seizième siècle participèrent au mouvement qui transformait en artistes la plupart des industriels; ils confectionnèrent des bassins, des surtouts ornés de paysages et de dessins variés, des statues en cuivre repoussé, d'un travail savant et délicat<sup>1</sup>, des lustres, des fontaines, des baignoires. Ils louaient ces dernières, ainsi que des bassinoires et toute la batterie de cuisine.

A la fin du dix-huitième siècle, la location d'une baignoire coûtait vingt sous par jour. L'eau était chauffée « *à la bouilloire* » ; il y avait donc intérêts à construire des baignoires qui ne demandent pas un trop grand volume. Celles de cuivre représentaient le plus souvent un sabot à tige élevée, disposition aussi économique qu'incommode, car le corps y était presque moulé, et l'on dépensait ainsi moitié moins de liquide qu'en employant un envier oblong. La baignoire dans laquelle fut assassiné Marat, et qui a été, acquise par le musée Grévin, est un sabot de ce genre. Les grands seigneurs avaient souvent dans leur hôtel des salles de bain fort luxueuses, où les baignoires affectaient la forme de canapés, de chaises longues, de lits de repos, etc. Il paraît qu'on s'y baignait parfois de compagnie, puisqu'il existait au château de Genlis une baignoire assez vaste pour contenir quatre personnes. Mais il est bien probable qu'une baignoire de cette taille était en bois.

On ne commença guère avant le quatorzième siècle à bassiner les lits. Le procédé qu'employait Charles le Téméraire est assez étrange. Une fois le prince couché, un valet introduisait dans le lit une sorte de longue trompette, au moyen de laquelle il faisait pénétrer entre les draps de l'air chaud. Plus d'un demi-siècle après, apparaît la bassinoire classique. En 1454, Jaquin Lelong « *maignan* » de la cour, fournit pour le service de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, une « *bacinouere d'arin à baciner litz* ».

En 1481, maître Pierre Symart, secrétaire de Louis XI, fait acheter une « *bassinouelle, pour bassiner le lit dudit seigneur* ».

Montaigne déclare que l'on ne bassinait jamais son lit. Gabrielle d'Estrées était plus frileuse, car dans son inventaire figure une bassinoire en argent. Mais celle-ci était certainement œuvre d'orfèvre, non de chaudronnier.

L'Inventaire du mobilier de la Couronne pour 1673 mentionne trois bassinoires dardent, dont une avait « *son couvercle perce à jour de plusieurs fleurs de lis, et les armes du Roy au milieu* ». Le moine était déjà connu, mais la boule à eau chaude, originaire d'Angleterre, ne semble avoir remplacé l'ancien procédé que vers 1770. Le sieur Granchet annonçait, cette année-là, dans le *Mercur* de France, qu'il venait de « *perfectionner la bassinoire angloise* ».





Je trouve plus tard les chaudronniers divisés en cinq classes :

- 1- Les chaudronniers menuisiers, véritables artistes en leur spécialité ;
- 2- Les chaudronniers grossiers, qui fabriquaient les ustensiles du travail le moins délicat;
- 3 - Les chaudronniers planeurs, qui préparaient les planches de cuivre pour la gravure
- 4 - Les chaudronniers faiseurs d'instruments de musique en cuivre : cors de chasse, trompettes, timbales, etc. ;
- 5 - Les chaudronniers au sifflet.

Ces derniers, qui représentaient les anciens maignens n'avaient le droit d'exercer leur métier ni à Paris ni dans les villes où les chaudronniers étaient constitués en communauté. Munis d'une flûte de Pan, dans laquelle ils sifflaient pour signaler leur passage, ils parcouraient les campagnes, portant tout leur bagage sur le dos dans un sac de peau appelé drouine; ils faisaient les étamages, les raccommodages, et vendaient de vieux ustensiles de cuivre. Quelques-uns débitaient même du neuf; ceux-là étaient en général suivis d'un cheval chargé de grands paniers d'osier.

Aux termes des statuts d'octobre 1735, les maîtres chaudronniers ne pouvaient avoir à la fois plus d'un apprenti, et la durée de l'apprentissage était fixée à six ans. Les fils de maître étaient dispensés de l'apprentissage et du chef-d'œuvre, qui consistait à « *forger et finir entièrement un coquemar ou cafetière de cuivre rouge* ».

A la fin du dix-huitième siècle, le nombre des maîtres était de 130 environ, et la communauté avait pour patrons saint Maur et saint Fiacre. Les maîtres étaient dits officiellement chaudronniers-dinandiers.

Au quatorzième siècle, la rue d'osse portait le nom de rue du Chaudron, qu'elle devait à une enseigne.

Outre les noms mentionnés ci-dessus, les chaudronniers ont été dits encore enderliers, caudreliers, caudronniers, caudi-iers, chaudières, ckaudreliers, dinants, dynans, batteurs d'airain, batteurs de cuivre, potiers d'airain, poliers de cuivre, etc.

## **4 - 2 - UN ARBRE GENEALOGIQUE DE 13 MILLIONS DE NOMS**

**par Ronald MATTATIA**

Une info lue récemment dans un entrefilet du « Parisien » :

Un biologiste informaticien a présenté à la conférence annuelle de la société américaine de génétique ce qu'il considère être l'arbre généalogique le plus grand au monde.

Ce document, établi à partir d'éléments extraits de différents sites spécialisés, comprend 13 millions de personnes. L'objectif est de disposer des données permettant de « cerner les maladies génétiques et leur transmission, héréditaire ou pas »

Je vous ai parlé un jour de cette application islandaise sur téléphone mobile permettant d'éviter les relations sexuelles entre partenaires consanguins.

Cette fois, cet arbre généalogique géant conduira peut-être son auteur vers un prix Nobel de médecine.

## **4 - 3 - LE COIN DES POÈTES**

*Lors du dernier déjeuner/débat, certains ont évoqué leurs œuvres en matière de poésie, et ont suggéré d'ouvrir cette rubrique dans nos bulletins.*

*Commençons par cet hommage à notre grand Léon GUILLET, un texte prélevé dans la >Revue 1933. Dans le prochain bulletin nous publierons vos premiers envois, déjà reçus. N'hésitez pas à nous en envoyer d'autres.*

Centrale avait cent ans, sa gloire qui étonne  
Ajoutait un nouveau fleuron à sa couronne :  
Un Directeur superbe et le premier du nom,  
Messieurs, découvrez-vous, je suis le grand Léon.

Léon de l'Institut, Léon qui fait des livres,  
Léon qui est expert, Léon qui vous enivre  
Par ses discours puissants, son port majestueux,  
Ses inaugurations et ses bals somptueux.

Oui, Centrale a cent ans, l'âge de la sagesse ;  
Pour moi je ne connais qu'un titre de noblesse ;  
Celui que, simplement, me donnent les Pistons  
Lorsque, parlant entre eux, ils me nomment Léon.

Léon le bon pasteur, Léon qui fit un livre...  
Léon qui est un père, et Léon qui sait vivre,  
Qui fait quatre discours à l'amphi seulement,  
Et, s'il est enrhumé, parle très doucement

## 4 – 4 - POUR ENTRAINER VOS MENINGES

### Solution du problème précédent :

#### Rappel du problème : L'ERMITE ET L'ESCALADE

Voici encore un problème arithmétique, dit Shéhérazade. Un ermite commence l'escalade d'un chemin de montagne à huit heures du matin, à la vitesse d'un mille et demi à l'heure. Une fois le sommet atteint, il y passe douze heures en méditation. Il redescend ensuite par le même chemin, à la vitesse de quatre milles et demi à l'heure, pour arriver en bas le lendemain à midi. Quelle distance a-t-il parcourue ?

#### La réponse de Jacky BERNIER, ...avec une nouvelle énigme !

Vraiment trop facile votre dernier petit problème : "L'ermite et l'escalade"

Il suffit de remarquer qu'il descend 3 fois plus vite (4 milles et demi) qu'il ne monte (1 mille et demi).

Il mettra donc 3 fois plus de temps à monter qu'à redescendre.

Il passera donc trois quart du temps à monter et un quart à descendre.

Comme il part à 8 heures et ne rentre que le lendemain à 12 heures cela fait 28 heures en tout.

En enlevant les 12 heures de méditation il aura donc marché 16 heures (12 heures pour monter et 4 heures pour redescendre).

Il aura donc parcouru :  $12 \times 1,5 \text{ milles} = 18 \text{ milles}$  en montée et  $4 \times 4,5 \text{ milles} = 18 \text{ milles}$  en descente (logique) soit en tout 36 milles.

Ce petit problème m'en a rappelé **un autre que je soumetts à votre réflexion :**

Un matin, juste au lever du soleil, un moine bouddhiste commence à gravir une montagne. Le sentier très étroit monte en spirale jusqu'au temple qui brille au sommet.

Le moine grimpe tantôt vite, tantôt lentement et s'arrête plusieurs fois pour se reposer et manger les fruits secs qu'il tire de sa besace. Il arrive au temple peu avant le coucher du soleil. Après quelques jours de jeûne et de méditation il se met en devoir de redescendre, part au lever du jour, prend le même chemin, va plus ou moins vite s'arrête plusieurs fois. Cependant il va plus vite en moyenne, bien entendu, à la descente qu'à la montée.

Démontrez qu'il existe un point du sentier que le moine occupera à chaque voyage exactement à la même heure.

Extrait de "Génie et folie de l'homme : Le cri d'Archimède" d'Arthur Koestler

#### **N.D.L.R. :**

1- Jacky, n'oublie pas de m'envoyer la solution, pour que je l'insère dans V.N.A. 76 !

2 - Personne n'a su répondre à la question d'âge posée par Jacky le mois dernier ?

## 4 – 5 - LU POUR VOUS

### DANS LE NOBEL 2013

par André DENIS

*Un camarade du Cercle, venu me rendre visite, m'a apporté le livre prix Nobel de littérature 2013, « Du côté de Castel Rock », par la canadienne Alice MUNRO. Née en 1931 au Canada, elle est considérée comme l'un des plus grands écrivains anglo-saxons de notre époque. Dans son dernier livre, Alice MUNRO se lance sur les traces de ses ancêtres écossais, implantés depuis 1818 au Canada français.*

*Le lecteur doit savoir que, depuis sa création en 1910, le prix Nobel a été décerné 110 fois, dont 14 à la France, 12 aux U.S.A., 10 au Royaume Uni et voilà le premier canadien. Il récompense l'ensemble des œuvres plutôt que l'œuvre elle-même, et prend souvent une allure politique.*

Il faut attendre la page 408 (sur 419) pour savoir ce que l'auteur pense des recherches généalogiques, alors qu'elle recherche une tombe de famille :

« Je pourrais m'obstiner. C'est ce que font les gens.

Une fois qu'ils ont commencé, ils sont prêts à suivre la moindre piste. Des gens qui ont très peu lu de leur vie entière se plongent dans des documents, et certains qui auraient du mal à vous dire quand débute et finit la Première Guerre mondiale citent en abondance des dates des siècles passés. On se laisse prendre au piège. Cela se produit surtout quand on est vieux, quand l'avenir personnel se referme et qu'on ne peut imaginer - parfois, qu'on ne peut croire - à l'avenir des enfants de nos enfants. On ne résiste pas à aller fourrager dans le passé, triant minutieusement des indices peu fiables, établissant des liens entre des noms épars, des dates et des anecdotes discutables, se rattachant à des fils, s'obstinant à être rattachés à des morts, et par conséquent à la vie. »

**N.D.L.R.** Texte confus et famille compliquée, le lecteur ne regrette qu'une chose ; l'absence d'arbre généalogique pour s'y retrouver à travers ses huit générations. L'ensemble du livre ne justifie pas un Nobel. . .

*DES NOUVELLES DE CENTRALE PEKIN.*

Un article paru dans le cahier « Universités et Grandes Ecoles » du journal 'Le Monde' daté du 14 novembre 2013 a attiré mon attention. Il évoque « la longue marche de Centrale Pékin ». Vous comprendrez sans peine mon intérêt, j'en suis sûr.

Le journaliste affirme d'emblée que cette réalisation est devenue une référence en matière de coopération pédagogique et de coopération à l'international.

Cette déclaration liminaire m'ayant enchanté, j'ai continué ma lecture.

L'auteur donne les grandes lignes de la genèse de cette aventure :

- étude de faisabilité en 2003 menée par le groupe des écoles centrales (Paris, Lyon, Lille, Nantes et un peu plus tard Marseille) en collaboration avec l'Université Beihang de Pékin,
- accueil d'une première promo de 100 élèves en 2005,
- Cursus proche de celui des pistons de France : cycle préparatoire (intégré toutefois celui là) de 2 ans et cycle « ingénieur » proprement dit de 3 ans. A une différence près toutefois, ces 5 ans sont précédés d'une année de formation intensive en français,
- l'enseignement est assuré par des professeurs venus de France et des vacataires.
- sortie de la première promo, 73 élèves, en 2012, puis d'une deuxième en 2013. La prochaine sortira en janvier 2014.

Le premier bilan est très satisfaisant : les élèves se placent sans difficultés, ainsi un gros tiers des diplômés a été engagé par des entreprises chinoises, une autre partie a été accueillie par les implantations en Chine d'entreprises françaises (telles que Total ou Safran). Les autres se sont orientés vers la préparation d'une thèse.

TROUVE SUR LE NET

par Bertrand COR

*UNE PETITE FABLE*

Il était une fois un roi qui voulait aller à la pêche.

Il appelle son météorologue et lui demande l'évolution du temps pour les heures suivantes. Celui ci le rassure en lui affirmant qu'il pouvait aller.

Le roi va tranquillement à la pêche car pas de pluie prévue Pour complaire à la reine il met ses plus beaux atours. Sur le chemin, il rencontre un paysan monté sur son âne qui en voyant le roi dit: «*Seigneur mieux vaut que vous rentriez, car il va beaucoup pleuvoir dans peu de temps .*»

Bien sûr, le roi continue en pensant: «*Comment ce gueux peut-il mieux prévoir le temps que mon spécialiste diplômé grassement payé qui m'a indiqué le contraire.*

*Poursuivons.....* " "

Et c'est ce qu'il fait ... mais il se met bientôt à pleuvoir à torrents.

Le roi rentre trempé, la reine se moque de le voir dans un si piteux état.

Furieux, le roi revient au palais et congédie illico son météorologue, puis il convoque le paysan lui offrant le poste vacant.....

Mais le paysan refuse en ces termes :

« *Seigneur, je ne suis pas celui qui comprend quelque chose dans ces affaires de météo et de climat, mais je sais que si les oreilles de mon âne sont baissées cela signifie qu'il va pleuvoir* "

Et le roi embauche l'âne... C'est ainsi que commença en FRANCE la coutume de recruter des ânes pour les postes de conseillers les mieux payés.

C'est depuis ce moment que fut décidé de créer une école :**l'E.N.A.** ( **l'Ecole Nationale des Anes** ) et ses diplômés, dont nous pouvons mesurer, tous les jours, les brillantes compétences ...



TROUVE SUR LE NET

par André DENIS

*A PROPOS DES INGENIEURS*

Un journaliste interroge un paysan pyrénéen :

- *Dites-moi, comment faites-vous pour tracer les routes ici ?*
- *Ben, on lâche un âne, on regarde par où il passe dans la montagne... et c'est là qu'on fait passer la route..*
- *Et si vous n'avez pas d'âne?*
- *Ah...ben là, bien sûr, on prend un ingénieur.*

# 5 - LE COIN DES ECHANGES

## 5 - 1 - QUELLE HEURE EST-IL ?

par André DENIS

### L'ANNEE LITURGIQUE

"Dieu dit: Qu'il y ail des luminaires au firmament des cieux pour distinguer le jour de la nuit; qu'ils servent de signe, et marquent les temps, les jours et les années ; ... et il en fut ainsi... Et Dieu vit que cela était bon. Le soir vint, puis le matin : ce fut le quatrième jour. »

Genèse, 1 : 14, 18-19.

L'année liturgique commence au premier dimanche de l'Avent, soit le premier des quatre dimanches précédant Noël. La date de Noël a été fixée, au IV<sup>e</sup> siècle, probablement pour des raisons symboliques, au 25 décembre, soit quelques jours après le solstice d'hiver.

Après bien des disputes et des controverses, la fête de Pâques fut finalement fixée par le concile de Nicée, en 325, au premier dimanche suivant la pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. Pour déterminer précisément cette date de Pâques sur laquelle se fonde le calendrier liturgique qui fixe les fêtes religieuses et les jours fériés et à partir de laquelle s'organise le cycle liturgique, on utilise des méthodes qu'on appelle des computs.

### LES COULEURS LITURGIQUES

Le pape Innocent III prescrit, au tout début du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'utilisation de quatre couleurs pour les ornements liturgiques (les vêtements, le linge, les tentures) : le blanc, le vert, le rouge et le noir. Le violet a été rajouté au XVI<sup>ème</sup> siècle. L'utilisation bien codifiée de ces couleurs permet au fidèle de se repérer dans le cycle liturgique.

Les ornements **blancs**, représentant l'innocence et la lumière, sont prescrits pour les fêtes de Noël, Pâques, l'Ascension, les fêtes de la Vierge, les dimanches du temps pascal ainsi que pour plusieurs autres fêtes de saints confesseurs et saintes non martyres.

**Le vert.** Le vert qui symbolise la fécondité des œuvres spirituelles, est la couleur des temps ordinaires, soit 32 semaines dans l'année, de l'Épiphanie à la Septuagésime et de la Pentecôte à l'Avent.

**Le rouge.** Couleur du feu et de l'amour, le rouge marque le temps de la Passion, les fêtes de l'Esprit Saint, des apôtres et de tous les martyrs. Aujourd'hui, on le porte aussi le Vendredi saint.

**Le noir.** Il était la couleur de l'Office des morts et celle du Vendredi saint.

**Le violet.** Symbole de l'attente et la réconciliation, le violet se porte pendant les temps de pénitence, Avent et Carême. Aujourd'hui, il a remplacé le noir pour l'Office des défunts.

Pendant ce cycle, on porte toutefois les ornements blancs pour un certain nombre de grandes fêtes en l'honneur des trois personnes de la Trinité et de la Vierge Marie, des fêtes de saints confesseurs et de saintes non martyres.

## 5 - 2 - DU NOUVEAU POUR NOS ARCHIVES par Ronald MATTATIA

Dans le précédent bulletin de VNA je vous parlais des documents à recueillir auprès de plusieurs de nos camarades, documents qui viendraient enrichir notre connaissance du quotidien à l'Ecole de nos Anciens. C'est chose faite, et Claude de Mayo, Yves Gobilliard et Georges de Haas ont bien communiqué leurs trésors.

Cela nous a permis de poursuivre nos découvertes sur les différents « Croquis d'Amphi » dessinés par nos anciens et d'allonger la liste des revues annuelles (dites 'bizuths' et 'cubes')

Nous connaissons maintenant les titres (et les textes) de ces pièces de théâtre satiriques jouées par les Pistons de 1896 jusqu'à 1963 (avec quelques manques quand même). Vous noterez que la revue 1914 avait pour titre « L'année terrible ». Troublante prémonition, ne trouvez-vous pas ?

Mais quand la tradition des revues a vraiment commencé ? Nous ne le savons toujours pas. Par contre, je suis entré par le Concours de 1965 et, en 1966, je ne me souviens pas que les carrés et cubes en aient joué une. En tout cas, la promo bizuth, dont j'étais, ne l'a pas fait. Fin des revues donc en 1964 ou 1965.

Après avoir récupéré les documents d'Yves Gobilliard et avoir dégusté un délicieux gâteau au chocolat chez Claude à Bois Colombes, je me suis rendu à Lyon pour rencontrer de Haas. Son épouse et lui nous ont très gentiment reçus ma femme et moi (ainsi que l'amie lyonnaise qui avait bien voulu nous véhiculer). Là encore, petits gâteaux et analyse d'un énorme volume de documents. Il est vrai que notre camarade, dont le beau-père était ROISSE, piston de la 21A et ancien Président de l'Association des Anciens, pouvait effectivement être en possession de beaucoup de choses.

Les éléments examinés ont réservé quelques surprises et constituent des informations précieuses pour le collectionneur que je suis et donc, forcément, pour notre musée centralien qu'André DENIS tient à jour scrupuleusement.



- des notes prises par Roisse en décembre 1944 donnent des informations peu ou pas connues sur les événements vécus par l'Association au moment où Léon GUILLET quittait ses fonctions à l'Ecole et où les contacts pour lui trouver son successeur se multipliaient,
- des photos montrent la vente de charité organisée à l'Ecole en 1941 pour venir en aide aux pistons prisonniers de guerre,
- des caricatures pas connues de professeurs, pour l'instant encore anonymes, mais dont je ne désespère pas de trouver un jour le nom,
- des livrets intitulés « Chansons de l'Ecole », « Chansons de la Revue » et « Chansons de la Revue des familles ». Ces fascicules reprennent les chansons qui ont égayé les revues des années 1907 à 1909. Nouveau pour moi,
- et surtout ces cartes (titulaire de Haas) d'adhérent à l'Association des candidats à l'Ecole Centrale. Les voir fut un choc pour moi. En effet, si je possède depuis longtemps des cartes de ce genre pour l'Association des Candidats à l'Ecole polytechnique et l'Ecole Normale Supérieure (et d'ailleurs de Haas en a une à son nom), je n'ai par contre, jamais vu ou entendu parler de l'existence d'une telle carte pour Centrale. Celles de notre camarade indiquent qu'en 43-44 Guillet en était le Président (normal, il dirigeait l'Ecole) et qu'en 46-47, c'était Monteil (normal aussi, il dirigeait l'Ecole à ce moment là).

Voilà donc quelques informations sur mes découvertes de l'été, grâce à nos camarades. J'ai scanné beaucoup de ces documents et communiqué le tout à André Denis pour intégration future dans notre musée centralien.

Au printemps dernier Claude de Mayo a adhéré à Centrale Généalogie. Et, cerise sur le gâteau, deux jours après mon retour de Lyon, je trouvais au courrier le chèque d'adhésion de Georges de Haas.

## **5 - 3 - GEORGES DE HAAS (50) NOUS EN DIT PLUS...**

**par R. MATTATIA**

Dans le précédent numéro de notre bulletin, millésimé VNA 75, je vous parlais de nos récentes découvertes faites grâce à nos adhérents et je détaillais, en particulier, celles dues à Georges de Haas.

Un document nous avait particulièrement intrigué, c'était cette carte d'identité scolaire, établie au nom de Georges bien sûr, mais par une « *Association des candidats à l'Ecole Centrale* » dont nous ignorions jusqu'alors l'existence et sous le couvert d'une « *Fédération Nationale des Étudiants des lycées et collèges de France et de.....l'Empire* » dont nous ne savions rien.

Je possède des cartes d'une « Association des candidats à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole Normale Supérieure ». Et Georges lui-même en a été titulaire également. Mais ces cartes ne font aucune référence à une quelconque fédération.

Par un courrier en date du 25 novembre 2013, Georges de Haas nous en dit plus. Il nous apprend, en effet, avoir été à l'origine de la création de cette fédération, alors qu'en taupe, il était le « PDG » des prépas à Centrale (encore un titre dont je ne savais rien, mais qui a valu à notre camarade de porter un magnifique calot arborant 12 étoiles entourant un splendide « PG » et dont vous trouverez la photo ci-contre)



Devant les difficultés relationnelles qu'il rencontrait dans ses contacts avec les prépas aux écoles militaires, il s'était rapproché de Philippe Sentis, un candidat à l'Ecole Normale lui, pour créer « un organe capable de faire entendre la voix des étudiants » à un moment (nous sommes en 45-46) où, nous dit-il, « beaucoup de modifications se préparaient »

Sur la carte, au recto, figure le nom de la Fédération Nationale des Etudiants, au verso on trouve mention de l'Association des Candidats à l'école de son choix, ici donc Centrale pour notre camarade.

Georges de Haas conclut son courrier en précisant que cette fédération n'a pas vécu très longtemps. Probable en effet, car si j'ai déjà vu et acquis des cartes de candidats à l'X et Gnouf (et d'ailleurs, Georges lui-même en a une à son nom), je n'avais encore jamais vu celle relative à notre Ecole. Et pour moi, qui collectionne depuis bientôt 30 ans, c'est un énorme signe de rareté.

En tout cas, voilà éclairci un petit aspect de la vie de nos glorieux anciens, candidats à Centrale, d'éclairci.

MERCI GEORGES !!!

## **5 - 4 - LES CONTES D'AUVERGNE par Henri POURRAT**

### **Le treizième lièvre**

Il y avait une fois un certain vieux, Garnasse, un braconnier, un enragé! A chaque saison, il aurait pu, celui-là nommer par leur petit nom tous les lièvres du pays. Il connaissait si bien la carte du canton et les habitudes du gibier qu'il chassait à l'affût. Il se postait surtout à certain poste qui n'était pas mauvais : c'était près d'une digue d'étang, dans les grandes herbes. Il se pelotonnait contre un saule; et là attendait les lièvres que sans manquer lui amèneraient les renards en chasse.

Il chassait ainsi, même de nuit, les nuits de blanche lune.

« *Dis, Garnasse, lui disait sa femme, fais attention! Ne te mets pas de nuit sur les chemins, il t'arrivera malencontre* ».

Et lui le savait bien que ce ne vaut rien d'être de nuit dehors.

Mais il ne voulait pas le savoir. Il y avait pour le pousser ce grand goût de la chasse.

Un certain soir, vent, temps, saison, tout lui semblait pour lui. Il gagne son affût, à la lune levante. Il attend, il attend. Puis, enfin, il entend venir ce qu'il attendait. Le renard de temps en temps jappait. Il avait sa petite voix, celle qu'il a pour le lièvre. Comme s'il avertissait quelqu'un. Garnasse était là tout en boule, contre le saule, les mains sur son fusil...

Tout à coup paraît l'oreillard. Mais quelle bête, sous la lune!...

Et derrière celui-là, un autre, un capucin, de même force...

A la première de ces bêtes, ses yeux se sont écarquillés; à la seconde, sa bouche s'est ouverte.

Une troisième a paru; ensuite une quatrième... Et lui, la tête s'est mise à lui frémir, les mains se sont mises à lui trembler.

Les bêtes devant lui, d'un bond, passaient ce grand fossé, juste là devant, comme s'ils ne faisaient pas plus état de lui que d'une souche. Trop promptement toujours, pour qu'il se reprenne, pour qu'il épaule...

Un cinquième, pareil, un sixième; d'autres, d'autres encore. Et ainsi jusqu'à douze. Et toutes, sans marquer un arrêt, passaient ce fossé comme au vol.

En fin finale, arrive un treizième lièvre. Plus bête pharamine encore, celui-là, que les autres. Mais éclopé, boitant, tirant tellement la patte qu'il semblait ne pas pouvoir suivre...

Alors, Garnasse reprend en main son fusil.

« *Ah, toi, le boiteux, je te tiens! Tu ne pourras pas sauter!* »

Avant qu'il ait lâché son coup, boiterie ou pas, le lièvre saute.

Et comme s'il prenait sa volée! Le voilà sur la chaussée de l'étang, dans le clair de lune. Il se retourne :

« *Dis voir, Garnasse, est-ce sauté, pour un boiteux?* ».

Garnasse a lâché son fusil. Il s'est levé, il n'a pas su comment, et son chapeau ne tenait plus à sa tête.

Il a détalé, détalé... Devant sa porte, il a retrouvé ses idées, mais dire par quels chemins il venait de passer, il ne l'aurait pas pu.

Il a attendu le lever du jour pour aller reprendre son fusil dans les herbes. Et jamais plus, de nuit ou de jour, il n'est revenu à ce poste de l'étang.

## **5 - 5 - LE COIN DU RÂLEUR**

**par Louis COHET**

*Notre camarade Gadzart fait une rechute de sa maladie chronique de l'intolérance, sous la forme des « ECHOS DE PROCUSTE », et nous voulons l'aider à retrouver la santé en publiant largement sa dernière protestation.*

Notre société est en proie à une violence inquiétante, on tue des voyous, des politiciens, des journalistes. Mais où va-t-on ? Si cela continue on assassinera bientôt des braves gens !

La Poste se modernise pour faire face au raz de marée numérique. Elle ne va plus se contenter de faire de la banque et des assurances ; elle se lance dans la transmission d'information. Sa dernière invention est en effet « l'éco respondance » qui consiste à rédiger des textes manuscrits sur un papier recyclé que l'on plie en quatre et que l'on scelle avec une vignette collante multicolore artistiquement gravée à la gloire de quelque marchand ou industriel. Ces textes, permettant désormais à chacun de donner à autrui un avis éclairé sur tous les sujets

auxquels il n'entend rien, seront transportés sans hâte par des cavaliers ou en cas d'urgence par des pigeons voyageurs, du moins tant que la grande famine qui nous guette ne nous aura pas contraints à manger ces pauvres bêtes. Un nom original a même été trouvé pour cette innovation : " la lettre verte."

Pour sortir de la crise, deux pays ont enfin eu l'idée d'exploiter leurs richesses naturelles. La Grèce qui va exiger des royalties sur ses racines utilisées abusivement par d'autres langues, et la France qui désormais facturera les bons conseils qu'elle donnait généreusement gratis à tout le monde jusqu'ici.

Le procureur de la République a communiqué les résultats de l'autopsie du malheureux retraité passé sous un train de mesures fiscales. Il ne serait pas mort écrasé, mais victime d'une crise cardiaque due à la surprise. Les conducteurs du train ont fait l'objet d'un non-lieu et ont été remis en circulation, leurs avocats ayant fort justement fait valoir que nul ne saurait prétendre ignorer que les voies du Seigneur ne peuvent être pénétrées.

La recherche désespérée de recettes aurait conduit nos vertueux éco-comptables à envisager non seulement une amende sur l'assouvissement tarifé des instincts génésiques, mais aussi : un impôt sur les gains du loto et du tiercé, une contribution oxygène proportionnelle à la capacité respiratoire des citoyens, et même, sous réserve de l'avis du comité d'éthique garant de la morale républicaine, une taxe carbone sur la crémation des défunts. Ce dernier point fait encore débat à l'assemblée nationale

On voit d'ailleurs apparaître avec intérêt dans cette enceinte respectable qui se modernise, l'usage du " doigt d'honneur ", signe fort du langage des sourds politiques et argument majeur pour mettre à l'index un contradicteur.

La communication entre les médecins et leurs patients est désormais un élément essentiel placé au cœur de la formation des étudiants en médecine. On leur enseigne que les médecins devront toujours dire à leurs patients la vérité sur leur état. Une question demeure : cela vaudra-t-il seulement pour les médecins légistes ?

Pour résoudre le problème des déserts médicaux on va créer des " maisons de la santé ". Elles seront confiées à des médecins et infirmières au chômage venus de pays européens ne bénéficiant pas du modèle social français. Un comité d'étude a été constitué pour évaluer la pertinence d'y inclure une cellule de médecine exotique, au nom du combat contre la " discriminabilité " cher aux nouveaux justiciers.

Dans la même veine créative il est prévu pour lutter contre les déserts administratifs d'ouvrir des " maisons des services publics ". La prodigieuse originalité de cette invention est de s'appuyer sur le bistrot, ce dernier lieu de vie de nos belles campagnes françaises. Mieux que l'antique tabac-charbon, nous aurons le " café-épicerie-point-poste-administration-pompes funèbres ", qui accueillera également les cultes religieux puisque les églises que nous n'avons plus les moyens d'entretenir auront été démolies. Ce sera aussi naturellement un cybercafé afin d'assurer la couverture numérique totale dont dépend la survie de notre culture.

Une allusion furtive aux " maisons des services publics " et aux " maisons de santé " dans le discours de madame Lebranchu au congrès des maires de France nous remet en mémoire les propos quasi prophétiques de Sammy Zdat datant de mars 2005 que nous reproduisons dans un prochain numéro.. Tout cela, loin de nous rassurer, nous fait craindre que le pire soit encore à venir.

## **5 - 6 - SACRES COPIEURS LES MINES DE PARIS**

**par Ronald MATTATIA**

En octobre dernier, une consultation rapide du site DELCAMPE me met en face d'un cahier, vous savez, ce genre de cahier que nous avons utilisé à Piston pour prendre des notes en cours, je parle de ceux qui allaient à l'amphi et qui prenaient des notes bien sûr (en cherchant bien, il doit bien y en avoir quelques uns parmi nous).

Je ne laisse pas passer l'occasion d'ajouter un objet à ma collection, un ou deux clics et je dépose une enchère. Quelques jours après, je vérifie que j'ai gagné, je paye et je reçois le cahier en question. Et là, déception, ce n'est pas un cahier utilisé par un de nos anciens mais par un élève de l'Ecole des Mines de Paris vers 1936 pour son cours de Métallurgie.

Ils avaient donc le culot d'avoir les mêmes cahiers que nous ceux là. Mais de quoi se mêlaient ils donc à la fin ?

Un peu rageur, je feuilletais la chose, en me disant qu'au moins maintenant, la communauté centralienne savait qu'elle était copiée. Un petit papier, caché au milieu des pages glissa et me tomba dans les mains. Du coup, je me sentis consolé. C'était une invitation à une



« Conférence scientifique sur la radiesthésie » tenue le 16 juin 1936 à la Salle Pleyel, par un certain L.TURENNE, qui était, tenez vous bien, INGENIEUR ECP, (vérification faite, de la promo 1893). Allons tout n'était pas perdu pour ma collection et ce mineur avait eu de bonnes fréquentations finalement.

## **5 - 7 - LE COIN DES ASSUREURS**

***Un ami agent d'assurance nous confie quelques déclarations de sinistres, particulièrement savoureuses.***

- ✓ Je vous serais obligé de m'adresser le courrier concernant mon accident à un de mes amis M. ... car, pour la passagère blessée, ma femme n'est pas au courant, et il vaut mieux pas. Je compte sur votre compréhension pour ne pas déshonorer un honnête père de famille.
- ✓ Il faut dire à ma décharge que le poteau que j'ai buté était caché par l'invisibilité du brouillard.
- ✓ Ma voiture gênant la circulation, un portugais m'a aidé à la mettre sur le trottoir, ainsi que ma femme qui rentrait de son travail.
- ✓ Je désire que ma voiture soit utilisable accidentellement par mes enfants majeurs considérés comme novices.
- ✓ En qualité du plus mauvais client de votre agence (neuf accrochages en 1 an), je vous demande d'avoir le plaisir de résilier mon assurance auto avant la date d'échéance.
- ✓ J'ai été victime d'un accident du travail alors que je faisais la sieste sous un pommier
- ✓ J'ai été blessé par une dent de râteau qui m'est tombée sur le pied. La dent était accompagnée du râteau.
- ✓ L'accident est survenu alors que je changeais de fille.
- ✓ J'ai bien reçu la fiche de mon épouse, je ne manquerai pas de vous renvoyer cette dernière dûment remplie par mes soins.
- ✓ Circonstance de l'accident : est passé à travers une porte vitrée lors de l'opération "portes ouvertes" de l'entreprise
- ✓ Je suivais la voiture qui me précédait qui après que je l'ai dépassé m'a suivie, c'est alors qu'elle m'a choquée en plein derrière et m'a forcé par la choquer moi aussi le derrière de celle qui était devant
- ✓ Il me semble que ma petite affaire va bouger au printemps, ce dont je serais heureux..
- ✓ En avançant, j'ai cassé le feu arrière de la voiture qui me précédait. J'ai donc reculé, mais en reculant j'ai cabossé le pare-chocs de la voiture qui me suivait. C'est alors que je suis sorti pour remplir les constats, mais en sortant j'ai renversé un cycliste avec ma portière.  
C'est tout ce que j'ai à déclarer aujourd'hui.
- ✓ J'ai heurté une voiture en stationnement et je me suis bien gardé de me faire connaître auprès de l'automobiliste. J'espère que vous serez content et que vous pouvez faire un petit geste en m'accordant un bonus supplémentaire.



# 6 - INFORMATIONS DIVERSES

## 6 - 1 - LISTE DES ADHERENTS DE CENTRALE GENEALOGIE

(Les \* devant leur nom indiquent les camarades, pistonantes ou non, qui désirent recevoir le bulletin **par voie postale**, donc cotisation à 30,00 € / an)

En **caractères gras** : les 2 « anciens » adhérents dont nous avons le plaisir de saluer le retour et les **12 nouveaux** inscrits qui nous ont rejoint depuis le début 2013 (**12 nouveaux** en 2012).

A la date de parution de ce bulletin :

- ✓ 36 camarades sont déjà à jour de leur cotisation 2014 (et même de 2015 pour 6 d'entre eux) ! nous les en remercions !

ANCEL Armand	GINISTY Christian	MATTATIA Ronald
* BEHMO Simon	HAAS (DE) Georges	MERESSE Claude
BLIN Pierre	HAUTEFEUILLE (D') Emeric	MOREL Charles
CHAUDON Yves	HOMASSEL Bernard	NOIRBENT Geneviève
COMBES Michel	JACOTY Michel	NOIRBENT Michel
COR Bertrand	LARREUR Jean-Pierre	PETIT Pierre
DENIS André	LECOMTE Hector	QURIS François
DERRIEN Alain	* LEMOR Pierre	RENARD Jacques
DORMEUIL Jacques	<b>LIZORET Yves</b>	ROCHEFORT (DE) Albane
DUCROS Alain	<b>MACHU Claude</b>	TOCHE François
<b>EZRATTY Véronique</b>	<b>MAISON Tatiana</b>	VEYSSEYRE Henri
* FALCONNAT Bernard	<b>MARTIN Jean</b>	<b>WAGREZ Pierre Richard</b>

- ✓ 49 camarades sont bien à jour de leur cotisation 2013, nous ne doutons pas qu'ils régulariseront 2014 dans les meilleurs délais et nous les en remercions d'avance :

BASTIEN Jean-Charles	FISCHER Sébastien	<b>OLIVIER Christophe</b>
* BEHAGHEL Pierre	FRAYSSE Raymond	PERRARD François
BERNIER Jacky	GALIMBERTI Michel	PONSAR Noël
BORDES Jean-Louis	* GAUTIER Claude	POUCHELLE Régis
<b>BOURDON Claude</b>	* <b>GEUGNAUD Albert</b>	<b>PROUVOST Amaury</b>
BREON Hubert	* GONDINET Henry	<b>QUANTIN Bruno</b>
<b>BRETESCHE Jean-Luc</b>	* GONIN Stéphane	RENAUD Pierre
CANUEL Gérard	GUASCO Raymond	RIT Maurice
CHAPUIS Pol	* HANAPPIER Jean Jacques	ROBIN Jean Auguste
COHET Huguette	KLEIN Françoise	SAINT LEGER (DE) André
<b>COSTES Philippe</b>	LAPEYRE Jacques	SCHOULAL Robert
* DAGRON Gérard	LAVAUD Pierre	THIEBAULT Gilbert
DEMAY Rogelio	LE COZ Jean	VAN DEN BROEK Jean
DUCHÂTEAU Henri	LE MASNE Roger	VILLARD Jean-Paul
DUVAUX-BECHON Isabelle	MALLARET Jean	WILST Philippe
ESTRANGIN Marc	<b>MAYO (DE) Claude</b>	
FINES Jean Joël	NERRIERE Jean-Paul	

- ✓ Les 13 derniers camarades étaient bien à jour de leur cotisation ...2012 mais ont « un peu » oublié 2013...

BONNET Pierre	* FREGEAC Pierre	PINETTES Jacques Pierre
BOUTRY Dominique	* GOULET Brigitte	* SAILLET Gaston
* CANAVELIS Richard	* LAFEUILLADE Maurice	TRUTT Jean-Claude
COSAR Paul	LEVEQUE Daniel	
* DELPEYROUX Paul	* MICHEL Monique	

Nous leur demandons de régulariser rapidement 2013-2014 ou d'avoir la gentillesse de nous informer de leur retrait éventuel de notre Cercle !

## 6 - 2 - COTISATIONS

- ✓ La cotisation annuelle (exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) reste fixée à **10,00 euros**, auxquels s'ajoutent **20,00 euros** pour ceux qui désirent **recevoir par la poste le bulletin** tiré sur papier avec illustrations en N&B. Pour les pistonates, le transfert dans votre boîte courriel du bulletin en couleur est sans supplément.
- ✓ Pour les inscriptions en cours d'année, la règle actuelle, non écrite, est que la cotisation est annuelle, pour l'exercice en cours. Une inscription en cours d'exercice donne seulement droit aux bulletins déjà parus dudit exercice, envoyés par courriel.

Merci de faire parvenir vos cotisations à

**Ronald MATTATIA**  
**14 rue des Meuniers**  
**75012 - Paris**

avec le chèque établi à l'ordre de :

**Cercle Généalogique des Centraliens**

**Depuis 2012** : vous avez également la possibilité de **payer votre cotisation par internet en même temps que vos autres cotisations centraliennes** ! Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation, n'oubliez donc pas de cocher l'un des *paniers* Centrale Généalogie en fin de l'écran (avec ou sans envoi postal du bulletin)...

Centrale Généalogie		
- Cotisation	10 €	<input type="checkbox"/>
		ou
- Cotisation + Bulletin papier	30 €	<input type="checkbox"/>

(Et si vous avez déjà payé ainsi vos autres cotisations, vous pouvez toujours y revenir pour compléter : en revenant sur le paiement des cotisations, le bouton **Effectuer un versement pour 2013** ramène sur la liste des entités, dont Centrale Généalogie...  
...où vous pouvez alors cotiser).

## 6 - 3 - CERCLE GENEALOGIQUE DES CENTRALIENS

**Activité créée en 1995 dans le cadre juridique de l'Association des Centraliens.**

Président d'honneur : **Gérard DAGRON (51)**

Président : **François QURIS (68)**

Vice-présidents : **André DENIS (58)** et **Ronald MATTATIA (68)**

Membres du Bureau : **Bertrand COR (58)**, **Michel JACOTY (60)**

Webmestre : **François QURIS (68)**.

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs, qui ont toute liberté et responsabilité dans leurs opinions ou affirmations scientifiques ou historiques. La reproduction des articles est soumise à l'accord préalable de "Vive nos Ancêtres".

Tout abus sera sanctionné selon les articles 425 et suivants du Code Pénal.

## 6 - 4 - PUBLICATIONS

- Nous vous recommandons nos 3 séries de CD-R destinées à assurer la promotion de notre Cercle et à vous faciliter votre propre action de prospection par "bouche à oreille"

**1° Le CD "Vive nos Ancêtres"**. Participation : 20 € port inclus.

**2° Le CD "Caricatures"**. Participation : 20€ port inclus.

**3° Le CD "Archives"** Participation : 20€ port inclus.

*(Ces CD sont à commander à l'adresse courrier indiquée en couverture) ;*

- Nous éditons aussi un livre sur le jargon de l'école : « **Paroles de Centraliens...d'hier et d'aujourd'hui** »  
**(12 euros + port ; à commander à la boutique numérique de l'Association).**

- Nous animons également un [site web](#) , où vous trouverez de nombreux renseignements régulièrement mis à jour, et notre [Musée des Centraliens](#) : avec une vingtaine de galeries, chacune sur un thème différent. Entrée gratuite et sans limites !

- Pour faire connaître notre Cercle et ses activités vous pouvez commander auprès de Ronald des lots de notre récent marque-page (voir page 4 du bulletin n°70) ou encore imprimer et distribuer le "[flyer](#)" que vous trouverez sur notre [site](#), ou dans le bulletin Vive nos Ancêtres n°66 du mois d'octobre 2011 (pages 17 et 18).

- Nous pouvons aussi offrir, gratuitement, à tous nos adhérents les services suivants (s'adresser à . . .):

- ✓ comment améliorer la qualité d'une photo ([henri.duchateau@centraliens.net](mailto:henri.duchateau@centraliens.net))

- ✓ prêt de matériel pour scanner les diapositives ([andre.denis@centraliens.net](mailto:andre.denis@centraliens.net))
- ✓ dépannages à distance en généalogie / informatique ([francois.quris@centraliens.net](mailto:francois.quris@centraliens.net))

## **6 - 5 - ACTIVITES 2014**

Nous avons discuté de notre programme lors de la réunion de décembre, il n'est pas encore tout à fait défini de manière complète (en particulier notre visite annuelle reste encore à finaliser). Voici ce que nous avons prévu :

- ✓ Pas de réunion en janvier
- ✓ Notre première réunion sera le jeudi 13 février (5<sup>ème</sup> étage) : nous parlerons « *Atelier d'écriture autour de la généalogie* » avec **Mme Anne KAIL** ([voir son site](#)) (c'est elle qui anime les *Ateliers d'écriture Boris VIAN* pour le Groupe de Paris).
- ✓ Le jeudi 13 mars (5<sup>ème</sup> étage) : **Bernard HOMASSEL** nous parlera du *logiciel personnel* qu'il a développé lui-même (à base de MySQL, PHP, HTML...) et qu'il a utilisé pour construire son propre [site](#).
- ✓ Le jeudi 10 avril (5<sup>ème</sup> étage) : c'est à nouveau **Bernard HOMASSEL** qui planchera, à cette réunion il nous parlera de ses recherches généalogiques autour de son patronyme qui découle des « *Hauts de Meuse* » et plus particulièrement d'un personnage marquant de sa généalogie, sur lequel il a rassemblé une abondante documentation : Caroline Homassel-Thornton (Philadelphie 1795 Richmond VA 1876).
- ✓ le jeudi 22 mai (6<sup>ème</sup> étage) : **Bertrand COR** pourra nous parler des *particularités et des solutions pour les recherches à Paris*.
- ✓ Le jeudi 18 septembre (6<sup>ème</sup> étage) : c'est **Ronald MATTATIA** qui nous parlera de ses dernières découvertes de *souvenirs centraliens*, prêts ou dons de camarades, acquisitions... .
- ✓ Le jeudi 16 octobre : notre visite annuelle, son organisation sera précisée ultérieurement, nous envisageons *Père Lachaise, cimetière de Picpus, Archives Nationales à Pierrefitte...? ? ?* ...mais tout reste encore à organiser !
- ✓ Le jeudi 20 novembre : notre **déjeuner-débat annuel**, cette année nous parlerons de "**généalogie et ADN**" et notre invité sera notre camarade **Daniel VICTOIR (68)** , son fils, vivant aux USA, a reçu en cadeau une analyse "généalogie et ADN", Daniel nous fera part des découvertes inattendues qui ont résulté de cette expérience.
- ✓ Pour finir l'année, le jeudi 12 décembre (6<sup>ème</sup> étage) : nous consacrerons la réunion à la préparation de l'année 2015. A l'occasion de cette dernière réunion de l'année le Cercle aura le plaisir de vous offrir le verre de l'amitié !

Ce programme 2014 a été mis en ligne sur notre site : <http://genealogie.centraliens.net/activites.html>

**BULLETIN « VIVE NOS ANCÊTRES »**

**ENQUÊTE DE SATISFACTION.**

à renvoyer à André DENIS , 5bis rue d'Angiviller – 78000 - Versailles

**A propos du Bulletin *Vive Nos Ancêtres*.**

**Mode d'exploitation :**

- Je me contente de feuilleter l'ensemble
- Je lis mes articles préférés.
- Je lis tout attentivement.
- Je sauvegarde
- sous forme numérique
- sous forme papier

**Les articles que je préfère** [Noter chacun de 1 (mauvais) à 5 (excellent)]

- Le dictionnaire des métiers
- Pour entraîner vos méninges
- Histoire d'Henri Pourrat
- Quelle heure est-il ?
- Assistance à distance

J'ai déjà répondu à « entraîner vos méninges » Oui  Non

J'ai déjà répondu à « mots croisés » Oui  Non

**Je suggère de développer de préférence :**

- le coté généalogie ;
- le coté amicale
- le coté souvenirs d'École.

**Je propose de rédiger un article sur le(s) sujet(s) suivant(s) :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**A propos du Site WEB CENTRALE GÉNÉALOGIE,**

**Fréquence de visites** : hebdomadaires  mensuelles  occasionnelles

**Chapitre préféré** : .....

**Suggestions** : .....

.....  
.....  
.....  
.....